



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin 2023 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 juin 2023 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT (jusqu'au point 21), Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE (à partir du point 3), M. Salah KOBBI, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Mme Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA (à partir du point 9), M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Frédéric RARCHAERT, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme Carine BANSEDE (à partir du point 22),

Mme Leïla LARIK, adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme Khady FOFANA,

M. Alain-Xavier FRANCOIS, adjoint au Maire, donne pouvoir à M. PELAIN, Maire,

Mme Zoubida KHATTALA, adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme Joanna MOHAMED,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ (jusqu'au point 2)

Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Sandrine HERTIG,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. M. Bachir HADDOUCHE,

M. Gaoussou KEITA Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL (jusqu'au point 8),

Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Arnaud PERICARD,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU

ABSENTS :

Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale,

M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

SOMMAIRE

COHÉSION ET RAYONNEMENT

- 1-Approbation du règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy
- 2-Approbation du règlement intérieur de l'École Municipale de Musique Claude Debussy
- 3-Participation aux frais de scolarité de deux élèves Villéno-garennois scolarisés dans une classe spécialisée à Courbevoie
- 4-Approbation de la convention avec l'Académie de Versailles pour la restauration du personnel de l'Education Nationale pour les années 2023 à 2026
- 5-Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association « centres de santé pour tous », la Commune et le C.C.A.S de Villeneuve-la-Garenne
- 6-Approbation de la convention de partenariat de vidéoprotection entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et le syndicat des copropriétaires de la copropriété « îlot du mail »
- 7-Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché public des assurances de la Ville et du C.C.A.S de Villeneuve-la-Garenne
- 8-Fixation des tarifs 2023 de vente de repas, des box repas et autres prestations entre le SYREC et la ville de Villeneuve-la-Garenne
- 9-Approbation de l'avenant n°1 a la convention de mise à disposition d'un terrain relevant du domaine public départemental situé dans le parc des Chanteraines entre le département des Hauts-de-Seine et la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 10-Approbation de l'avenant n°1 a la convention de sous-occupation d'un terrain relevant du domaine public départemental des Hauts-de-Seine situé dans le parc des Chanteraines entre la Sarl Savannah - cirque Micheletty et la commune de Villeneuve-la-Garenne
- 11-Convention pluriannuelle de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional - contrat local de santé.

SÉCURITÉS JURIDIQUES

- 12-Désignation du référent déontologue des élus à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine
- 13-Partenariat entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France et la Ville pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant

DIRECTION DES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- 14-Approbation de la convention adultes-relais dans le cadre du dispositif « objectif prévention »
- 15-Fond de résidentialisation pour la sécurisation et à l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés
- 16-Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville (DPV) 2023 entre l'Etat et la ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations
- 17-Tarifs municipaux pour l'année 2023-2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 18-Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Établissement Public Territorial de Boucle Nord de Seine- Débat sur les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 19-Approbation du principe d'acquisition par la Ville d'une emprise de 860m², propriété d'immobilière 3f, cadastrée section H numéro 107, correspondant à une partie de la rue Gaston Appert à Villeneuve-la-Garenne
- 20-Approbation du principe de l'acquisition d'un bien, cadastré section H numéro 122, correspondant à un local technique sis 28 rue Henri Barbusse à Villeneuve-la-Garenne
- 21-Approbation de l'avenant numéro 3 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve-la-Garenne avec SOLIDEO, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- 22-Approbation du choix du candidat retenu et de la signature du bail dans le cadre de l'appel à candidatures pour le projet de restaurant situé à la ferme Gallieni
- 23-Approbation du protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et la société DIAGAMETRE immobilier
- 24-Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne (aire 2029) dans le cadre du NPNRU

RESSOURCES HUMAINES

25-Mandat spécial

26-Tableau des postes éligibles au recours à l'emploi contractuel

27-Création d'un poste de gardien brigadier au sein de la Direction de la tranquillité publique

FINANCES

28-Approbation du compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville - exercice 2022

29-Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville - exercice 2022

30-Approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville-exercice 2022

31-Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2022

32-Affectation du résultat 2022 dans le budget annexe du parking du centre-ville 2023

33-Affectation du résultat 2022 dans le budget principal 2023 de la Commune

34-Instauration de la taxe de séjour

35-Actualisation des tarifs applicables de la taxe locale sur la publicité extérieure 2024

36-Approbation de la clôture du budget de la régie du parking du centre-ville

DIRECTION GENERALE

37-Principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale SEINE PARK

38-Attribution de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale SEINE PARK

39-Approbation et fixation du montant Forfait Post Stationnement

40-Approbation de la création de deux zones de stationnement et de la tarification

41-Approbation de la convention de mandat pour la collecte, l'encaissement et le reversement auprès du compte public des redevances de stationnement

42-Approbation de l'acquisition des horodateurs vendus par la ville de Clichy-la-Garenne

43-Approbation de la fixation des indemnités de fonction aux administrateurs de la Société Publique Locale SEINE PARK

44-Garantie de l'emprunt souscrit par la Société Publique Locale (SPL) SEINE PARK pour l'exécution de ses obligations au titre de la concession de service public à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la SPL SEINE PARK et ayant pour objet la gestion du service de stationnement en voirie et en ouvrage de la Ville

Communication sur la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme communal

Communication : décharge de fonction DGS

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. PELAIN, Maire :

Bonjour à toutes et tous, merci de gagner vos places, on va commencer dans une minute s'il vous plaît. Merci. Je vous propose que notre collègue Mme Joanna MOHAMED assure le secrétariat de la séance. Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Félicitations Joanna, vous êtes donc désignée secrétaire de séance et vous allez procéder à l'appel en allumant le micro s'il vous plaît.

Mme Joanna MOHAMED procède à l'appel.

M. PELAIN, Maire :

Merci le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc se tenir. Je vous rappelle que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 8 juin 2023, la commission technique et la commission des finances se sont tenues respectivement le 12 et 13 juin 2023 et le comité social territorial s'est réuni le 14 juin 2023.

Les comptes-rendus des séances du 9 et 15 juin seront communiqués et présentés lors du prochain Conseil municipal.

1-Approbation du règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy

Rapporteur : Madame Sandrine HERTIG

Juste avant de vous présenter cette délibération, je voulais vous dire que j'avais mis sur table le programme du festival de jazz le 1^{er} juillet prochain, c'est la deuxième édition cette année, et de la fête de la musique qui se déroulera sur plusieurs jours.

Pour garantir la conformité de l'offre pédagogique avec la Charte des Enseignements Artistiques, le Schéma National d'Orientation Pédagogique et avec le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts de Seine, l'école de musique municipale se dote d'un règlement des études applicable aux usagers qui définit les règles relatives :

- à l'éveil musical et au parcours découverte, c'est pour les plus petits à partir de 4 ans ;
- au Coursus Général Cycle 1 ;
- au Coursus Général Cycle 2 ;
- au Coursus « Parcours amateur » Cycle 3 ;
- au Coursus adultes débutants et non débutants ;
- au Coursus de pratique vocale.

Aussi, ce règlement détaille les modalités d'évaluation des élèves et les missions de l'Ecole de Musique. Il apporte deux éléments nouveaux, à savoir :

- l'ouverture de deux nouveaux parcours de Cycle 2, c'est-à-dire à partir de la 4^{ème} année de cours ;
- l'ouverture d'un Coursus Cycle 2 dit « parcours personnalisé » comprenant la pratique individuelle instrumentale ou vocale et la pratique collective, à l'exclusion de la formation musicale, c'est-à-dire que vous pouvez apprendre un instrument, faire une pratique collective, par exemple participer à l'harmonie, mais vous n'avez pas de formation musicale en plus ;
- l'ouverture d'un Coursus Cycle 2 dit « parcours ensemble » comprenant exclusivement la pratique collective, donc vous ne pouvez aller qu'à l'harmonie par exemple.

L'idée, c'est de ne pas enfermer les élèves dans une pratique académique et ce sont des attendus qui nous permettraient à moyen terme d'obtenir une labellisation « Conservatoire municipal ».

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir abroger le précédent règlement des études ; et d'approuver le règlement des études ci-joint.

M. PELAIN, Maire :

Merci il faut juste éteindre le micro après la prise de parole, je vous remercie.

Y-a-t-il des questions sur ce point-là ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

Le précédent règlement des études.

- **APPROUVE**

Le règlement des études ci-joint.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

2-Approbation du règlement intérieur de l'École Municipale de Musique Claude Debussy

Rapporteur : Madame Sandrine HERTIG

Le règlement intérieur détaille les responsabilités de l'autorité territoriale et les missions de l'école de musique. Il détermine la période de cours, les modalités d'inscriptions et de réinscriptions, les procédures liées à la facturation et au paiement des droits de scolarité, à la location d'un instrument et définit la réglementation liée aux absences des élèves comme des professeurs. Il spécifie les dispositions particulières à la Réglementation Générale de la Protection des Données comme le droit à l'image. Il définit enfin les responsabilités relatives aux assurances civiles, à la sécurité dans les bâtiments, à l'encadrement des élèves, aux droits de reproduction et à la mise à disposition des salles. Par exemple, je peux vous donner une petite nouveauté cette année, enfin une des choses qui a changé, concerne les modalités d'inscription. Nous avons donné priorité la première semaine et uniquement la première semaine à ceux qui étaient déjà élèves à l'école et les inscriptions débiteront le lundi 26 juin jusqu'au 1^{er} juillet. Et ensuite, les nouveaux inscrits pourront s'inscrire à partir du 3 juillet jusqu'au 7 juillet.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir : abroger le précédent règlement intérieur ; et d'approuver le règlement intérieur ci-joint.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

Le précédent règlement intérieur.

- **APPROUVE**

Le règlement intérieur ci-joint.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

3-Participation aux frais de scolarité de deux élèves Villénogarennois scolarisés dans une classe spécialisée à Courbevoie

Rapporteur : Madame Khady FOFANA

Les familles de deux enfants porteurs de handicap, domiciliées à Villeneuve-la-Garenne, ont obtenu une place dans une classe spécialisée intégrée dans une école élémentaire publique de la Ville de Courbevoie pour l'année scolaire 2022/2023. La Ville de Villeneuve-la-Garenne ne dispose pas en effet de ce type de classe pour les accueillir. L'article L. 212-8 du code de l'éducation précise la réglementation en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles primaires. L'inscription des enfants mentionnés ci-dessus, rentre dans ce cadre juridique et c'est pourquoi la Ville de Courbevoie a adressé un mémoire, en date du 21 avril 2023, pour une participation aux frais de scolarité sous la forme d'un forfait fixé à 762,25 € par enfant et par an soit pour les deux enfants la somme de 1 524,50 €.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir verser à la Commune de Courbevoie le forfait précité de 1 524,50 €, au titre des frais de scolarité des enfants domiciliés à Villeneuve-la-Garenne inscrits dans une classe spécialisée de l'école élémentaire publique Armand Silvestre de Courbevoie pour l'année scolaire 2022/2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des questions sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De verser à la Commune de Courbevoie le forfait précité de 1 524,50 €, au titre des frais de scolarité des enfants domiciliés à Villeneuve-la-Garenne inscrits dans une classe spécialisée de l'école élémentaire publique Armand Silvestre de Courbevoie pour l'année scolaire 2022/2023.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

4-Approbation de la convention avec l'Académie de Versailles pour la restauration du personnel de l'Education nationale pour les années 2023 à 2026

Rapporteur : Madame Khady FOFANA

Depuis de nombreuses années, la Ville et l'Education nationale, représentée par le rectorat de Versailles, renouvellent la signature d'une convention, afin de permettre aux agents de l'Education nationale, en poste dans les écoles de la commune de Villeneuve-la-Garenne, de bénéficier d'un tarif de restauration scolaire inférieur au plein tarif en vigueur. Cela concerne environ 5 enseignants sur toute la Commune avec une fréquentation assez irrégulière de la restauration scolaire.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre le Rectorat de l'Académie de Versailles et la Ville ; et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention entre le Rectorat de l'Académie de Versailles et la Ville.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à la signer.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

5-Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association « centres de santé pour tous », la Commune et le C.C.A.S de Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Madame Fatima AAZIZ

Depuis 2020, la majorité municipale s'est engagée dans une politique de santé publique ambitieuse et sans précédent. L'accès aux soins est l'un des axes majeurs du Contrat Local de Santé signé en novembre 2021. Comme vous le savez, la désertification médicale en Ile-de-France est un constat sans appel qui touche plus de 60 % des franciliens. Les départs en retraite successifs sans remplacement, le manque de locaux adaptés et le manque d'anticipation des politiques passées nous ont conduit à connaître aujourd'hui une offre de santé déficitaire à Villeneuve-la-Garenne classée en Zone Prioritaire d'Intervention (ZIP +) par l'ARS. C'est dans ce contexte que la Ville s'est engagée à ouvrir de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire du nord au sud. L'aide à l'installation des professionnels de santé se traduit par des aides financières. Le désert médical aboutit malheureusement à une ultra concurrence entre les collectivités au détriment parfois des populations les plus démunies. La Ville s'efforce donc à attirer de nouveaux médecins mais également à maintenir l'offre de soins déjà existante.

Et c'est ainsi que par exemple concernant le cabinet médical AVERROES qui déménage en centre-ville à Jean Moulin, nous reprenons le cabinet aujourd'hui existant à « La Banane » afin de maintenir cette activité médicale. D'ores et déjà, sachez que nous travaillons avec une équipe de médecins et nous les accompagnons au quotidien par la prise en charge notamment des loyers qu'ils devront régler durant les 5 prochaines années. Les études se font au cas par cas et la Ville s'engage également à aider les nouveaux médecins qui s'installent par la prime d'installation qui pourra aller jusqu'à 10 000 €. La délibération présentée ce soir concerne la maison de santé pluridisciplinaire des Chanteraines. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre l'association « centres de santé pour tous », la Commune et le CCAS de Villeneuve-la-Garenne. L'association « centres de santé pour tous », créée par le groupe Ramsay, s'installe sur Villeneuve-la-Garenne avec un objectif de santé publique. L'association signera un bail de 3 ans renouvelable avec la société AXIOM afin de louer des locaux à usage médical pour y installer des professionnels de santé. Le bail liant la société AXIOM et l'association « centres de santé pour tous » prévoit qu'en cas de difficultés de recrutement durant la première année, l'occupation des locaux par l'association se fera à titre gracieux. Il y est également fait mention d'une subvention du CCAS à l'association pour les années 2 et 3 du bail pour un montant maximum de 100 000 € cumulé.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des prises de parole s'il vous plaît sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets donc au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Les termes de la convention d'objectifs et de moyens.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

6- Approbation de la convention de partenariat de vidéoprotection entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et le syndicat des copropriétaires de la copropriété « îlot du mail »

Rapporteur : Monsieur Frédéric RARCHAERT

La copropriété de l'Îlot du Mail, située au 127 boulevard Gallieni, fait l'objet de dépôts sauvages récurrents notamment d'encombrants sur la voie « pompier ». Les caméras installées par la copropriété ne couvrent pas ce passage et ne permettent donc pas d'identifier les auteurs de ces dépôts. Les panneaux de signalisation et les campagnes de communication n'ont pas d'effets dissuasifs. Par ailleurs, l'augmentation de la fréquence de collecte des encombrants par la Ville (passée depuis le début de l'année à deux fois par mois) a eu un effet positif sans pour autant résoudre complètement la problématique. Sur sollicitation de la copropriété, les services de la Ville ont proposé la pose d'une caméra de vidéoprotection pour lutter contre ces dépôts sauvages.

Cette caméra sera installée sur un mât de 12 mètres de haut à l'angle de la rue Verdun et de la rue Manet. En date du 10 mars 2023, la préfecture a autorisé l'installation de cette caméra et l'enregistrement des images de cette voie privée ouverte à la circulation des piétons. Il convient toutefois de contractualiser les modalités associées à cette supervision via une convention qui a été soumise au vote de l'assemblée générale des copropriétaires du syndic principal qui s'est tenue le 14 juin dernier, c'est-à-dire hier soir. Le financement de l'installation et de l'entretien de la caméra seront pris en charge par la Ville. Les images seront visionnées par le centre de supervision et permettront de constater les dépôts en dehors des dates autorisées et éventuellement constater le flagrant délit.

Il vous est donc proposé ce soir de bien vouloir approuver la convention de vidéoprotection ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? M. PELEAU, je vous en prie.

M. PELEAU :

Monsieur le Maire, chers collègues. Je profite de cette affaire pour évoquer de manière générale l'augmentation des caméras dans notre Ville. Dans la tribune réservée à notre groupe dans le magazine municipal, nous avons pu indiquer que si nous étions pour plus de surveillance destinée à la sécurité de nos concitoyens dans le respect des règles de liberté et de vie privée, il nous semble important que vous puissiez informer nos concitoyens quant au fonctionnement de ces caméras : verbalisation automatique, contrôlés par un agent de police, et cetera. Merci pour vos éclaircissements.

M. PELAIN, Maire :

M. RARCHAERT, si vous voulez prendre un peu de temps pour expliquer.

M. RARCHAERT :

Donc effectivement en ce qui concerne l'installation de ces nouvelles caméras, comme nous avons déjà évoqué ce point, 32 nouvelles caméras vont être installées d'ici la mi-novembre prochaine, donc vous voyez effectivement en ce moment sur l'ensemble de la Ville un certain nombre de mâts installés, là on est sur la phase de génie civil. Puis ensuite va venir le temps de la mise en place des caméras à partir du mois de septembre jusqu'au mois de novembre. Et effectivement la finalité de ces caméras, elle est multiple. Elle est avant tout déjà de pouvoir surveiller un certain nombre de dépôts sauvages, puisque c'était l'objectif de la mise en place de ces caméras. Par ailleurs, effectivement, comme elles sont toutes reliées au centre de supervision urbaine, elles pourront toutefois servir aussi, soit à vidéoverbaliser comme sur le reste de la Ville puisqu'en fait, comme on vous l'a déjà expliqué, l'ensemble de la Ville est sous vidéoverbalisation, donc le cas échéant, en cas de mauvais stationnement et aussi de pouvoir, allez je dirais, surveiller les éventuels méfaits qui pourraient se produire sur la voirie et aider, ou la police municipale, ou la police nationale, à résoudre des faits arrivant sur la voirie.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres questions ou remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de vidéoprotection.

PV Conseil municipal du 12/10/2023

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

7- Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché public des assurances de la Ville et du C.C.A.S de Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Monsieur Arnaud PERICARD

Le 1^{er} avril 2019, la Commune de Villeneuve-la-Garenne et le CCAS ont conclu chacun de leur côté un marché public pour des prestations d'assurances. Ces 2 marchés arrivent à expiration à la fin de l'année 2023. Il faut donc envisager leur renouvellement et dans ce cadre, le CCAS et la Commune ont décidé de créer un groupement pour pouvoir passer sur le marché ensemble et bénéficier d'éventuels effets d'échelle.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. Je vous remercie, c'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'intégralité des termes de la convention constitutive de groupement de commandes.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **PRECISE**

Que la commission d'appel d'offres (C.A.O.) du coordonnateur du groupement de commandes, c'est-à-dire la commune de Villeneuve-la-Garenne, procédera à l'attribution du nouveau marché public des assurances.

- **DONNE**

Compétence à Monsieur le Maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour signer tout acte nécessaire à la passation et à l'exécution du nouveau marché public des assurances qui sera notifié dans le cadre du groupement de commandes correspondant.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

8- Fixation des tarifs 2023 de vente de repas, des box repas et autres prestations entre le SYREC et la Ville de Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Madame Khady FOFANA

Une augmentation des tarifs de 6% a été prévue suite au vote du Budget Primitif 2023 du SYREC. Cette hausse est justifiée pour répondre aux enjeux de la transition des contenants jetables vers des contenants réemployables et de la forte inflation que le SYREC subit sur les achats de denrées alimentaires (près de 8 à 10 %) et sur les fluides (au-delà de 15%). Cette hausse a pris effet le 1^{er} janvier 2023. Elle n'impacte pas les tarifs sur les agents ou les élèves.

Il est donc demandé à l'ensemble des membres du Conseil municipal d'approuver cette augmentation.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Il faut éteindre le micro à chaque fois suite à votre prise de parole, je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité. Excusez-moi, levez le bras bien haut s'il vous plait, merci, 2 abstentions. C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'augmentation.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologique et solidaire,
Abstentions : Union pour Villeneuve,**

9- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain relevant du domaine public départemental situé dans le parc des Chanteraines entre le département des Hauts-de-Seine et la Commune de Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Le Conseil départemental a confié à la Ville de Villeneuve-la-Garenne, pour une durée de cinq ans, jusqu'en octobre 2023, la gestion d'un terrain d'une superficie de 16 120 m² situé dans le parc des Chanteraines. Il est entièrement clôturé et sans accès vers le parc. Ce terrain relève du domaine public départemental. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle de 25 000 € hors taxes par an, indexée aux évolutions réglementaires.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler pour 5 ans, par avenant, la convention de mise à disposition de la parcelle de terrain, située dans le parc des Chanteraines, afin de la mettre à disposition de la société Sarl Savannah à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2028 inclus, dans les mêmes conditions. Le projet d'avenant n°1 est annexé à la présente note.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De renouveler pour 5 ans, par avenant, la convention de mise à disposition de la parcelle de terrain, située dans le parc des Chanteraines, afin de la mettre à disposition de la société Sarl Savannah à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2028 inclus, dans les mêmes conditions.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

10- Approbation de l'avenant n°1 a la convention de sous-occupation d'un terrain relevant du domaine public départemental des Hauts-de-Seine situé dans le parc des Chanteraines entre la Sarl Savannah - cirque Micheletty et la commune de Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

La Ville a mis à disposition de la société Sarl Savannah-Cirque Micheletty, en octobre 2018 par convention de sous-occupation, un terrain départemental afin que la société puisse y exercer ses activités d'arts du cirque. Ce terrain est exclusivement réservé aux activités et animations de cirque, aux rencontres inter-écoles de cirque et à des manifestations festives, étrangères aux activités de cirque, dont le caractère n'est pas incompatible avec la destination des lieux mis à disposition, sous réserve que cette activité reste secondaire dans l'exploitation du site. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle de 25 000 € hors taxes par an, indexée aux évolutions réglementaires. Compte tenu de la dynamique générée par la Sarl Savannah-Cirque Micheletty tant d'un point de vue économique qu'en termes d'animation du territoire, il est proposé de poursuivre le partenariat et de renouveler la convention de sous-occupation entre la Commune et la société Sarl Savannah-Cirque Micheletty pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2028 inclus dans les mêmes conditions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler pour 5 ans, par avenant, cette convention de sous-occupation de la parcelle du terrain départemental, située dans le parc des Chanteraines, entre la Commune et la société Sarl Savannah-Cirque Micheletty, à compter du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2028 inclus, dans les mêmes conditions.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De renouveler pour 5 ans, par avenant, cette convention de sous-occupation de la parcelle du terrain départemental, située dans le parc des Chanteraines, entre la Commune et la société Sarl Savannah-Cirque Micheletty, à compter du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2028 inclus, dans les mêmes conditions.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

11- Convention pluriannuelle de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional - Contrat Local de Santé.

Rapporteur : Madame Fatima AAZIZ

L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France soutient financièrement la Ville dans le cadre de l'animation du suivi du Contrat Local de Santé et de l'actualisation de son diagnostic. Le montant maximum pouvant être sollicité pour l'année 2023 est de 35 000 €. Le 5 juin dernier, le CCAS a présenté le bilan 2022 du Contrat Local de Santé et nous avons été félicités par l'ARS pour toutes les actions menées sur la Ville et liées aux axes présentés, comme je vous le rappelais, l'accès aux soins, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la santé mentale, la santé environnementale et l'autonomie.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle 2023-2026.

Ce qui signifie que l'ARS s'engage à reverser une subvention sur ces 3 années, sans devoir renouveler nos demandes.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle 2023-2026.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

12- Désignation du référent déontologue des élus à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine

Rapporteur : Monsieur Arnaud PERICARD

L'article 218 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, dite loi « 3DS », impose aux élus locaux de respecter les principes déontologiques visés dans la charte de l' élu local, en leur permettant de solliciter les conseils d'un référent déontologue dont les modalités et les critères de désignation devaient être définis dans un décret, décret qui est intervenu le 6 décembre 2022 accompagné d'un arrêté de la même date. Fort de l'ensemble de ces textes dorénavant applicables, le choix a été au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine de nommer un référent déontologue commun aux sept communes de l'EPT. A l'occasion d'un bureau de l'EPT qui s'est tenu le 11 mai 2023 et décision approuvée par délibération du 25 mai 2023. Il s'agit de M. Maxime TOURBE, Professeur agrégé des facultés de droit en droit public, dont chacun des élus de la présente Assemblée pourra bénéficier en cas de besoin, en cas d'interrogation, il pourra prendre contact avec cette personne.

Il est proposé ce soir au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nomination de M. Maxime TOURBE, en tant que référent déontologue, nomination faite par la délibération du 25 mai 2023 de l'EPT Boucle Nord Seine.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU, s'il vous plaît.

M. MASSOU :

Merci. Donc c'est très bien de nommer un référent déontologue qui a l'air en plus d'avoir un bon bagage. La question quand même, c'est au-delà du rappel de certaines valeurs contenues dans la charte, quel est son pouvoir pour les faire mettre en œuvre. Parce que si c'est juste rappeler ce qu'il y a dans la charte et en rester là, bon ça va être quand même assez limité. Je ne prends qu'un seul exemple, on est confronté ici au point 6 de la charte des élus que je cite « l' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. ». Depuis le début du mandat, il y a plus de boulot. Et donc le problème ce n'est pas de rappeler aux élus concernés que, comment on vient en séance, quel est le trajet, où ça se trouve, ils savent tout ça, c'est quel est le moyen de peser sur leur comportement pour que cette charte soit respectée par ces élus-là. Et donc je n'ai pas lu dans la délibération qu'on lui donnait les moyens de sanctionner quoi que ce soit, c'est des rappels à l'ordre, sans doute des discussions fort sympathiques avec les élus pour rappeler ce qu'il y a là, mais je ne vois pas quel est, comment par exemple sur ce cas concret, on modifie les choses.

M. PERICARD :

Oui je pense qu'il y a peut-être une incompréhension sur le rôle de ce référent déontologue. Il est là, c'est un peu, c'est un consultant. Il est là lorsqu'un élu se pose une question déontologique, l' élu se pose la question. Si l' élu ne vient pas à des réunions au Conseil municipal, enfin ce n'est pas le problème du déontologue, c'est l' élu qui rencontre un problème déontologique, il va en parler à quelqu'un, il va voir ce référent déontologue dont les échanges sont couverts par le secret, c'est tout. C'est une disposition de la loi qui permet d'avoir pour les élus une personne pour pouvoir échanger sur un problème déontologique rencontré par l' élu, ça ne va pas plus loin.

M. MASSOU :

Je prends toujours ce cas concret. Donc j'ai un problème moi déontologique personnel, c'est que des élus ne viennent pas.

M. PELAIN, Maire :

On a dit que c'était sous le sceau du secret.

M. MASSOU :

Oui mais d'accord, donc évidemment ceux qui sont concernés, s'ils avaient un problème déontologique, ils l'auraient réglé depuis longtemps. Moi le problème, il est posé aux autres élus. Donc on va tous aller rencontrer pour lui dire, on a un problème déontologique, c'est-à-dire qu'il y a des élus qui ne viennent pas. Et une fois qu'on lui aura dit ça, ça changera quoi ?

M. PERICARD :

Ça change que ça revient à ce que je viens de dire, c'est que ce n'est pas votre problème déontologique à vous, c'est le problème déontologique des autres élus. Donc vous n'avez pas vous un problème déontologique, on n'est pas venu vous voir en vous disant par exemple j'ai quelqu'un qui vient de m'inviter au restaurant, un promoteur, je ne sais quoi, qu'est-ce qu'il faut que je fasse, enfin c'est ça, vous voyez, il sert à ça le référent déontologique. Si par ailleurs, il y a des gens dans la collectivité pour considérer qu'ils n'exercent pas leur mandat comme il faudrait, eh bien ça s'appelle les élections municipales lorsque c'est la fin du mandat.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il d'autres remarques ? M. PELEAU.

M. PELEAU :

Je pense qu'il est bon, parce qu'on l'a abordé en commission des finances, d'ajouter que c'est 80 € la question, c'est ça ?

M. PELAIN, Maire :

La question ou la séance, ce n'est pas pareil ?

M. PELEAU :

Oui c'est ça, c'est la séance d'accord merci.

M. PELAIN, Maire :

Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La nomination de M. Maxime TOURBE, Professeur agrégé de droit public en tant que référent déontologue, nomination faite par la délibération du 25 mai 2023 de l'EPT Boucle Nord Seine.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

13- Partenariat entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France et la Ville pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant

Rapporteur : Madame Sandrine HERTIG

Afin d'assurer une continuité de service, le Centre départemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France accepte d'accompagner la Ville en mettant à disposition un archiviste itinérant spécialement formé à ces tâches à Villeneuve-la-Garenne. Cette mise à disposition est assurée sur la base d'un tarif horaire de 69 € l'heure (tarif voté pour l'année 2023 par le Conseil d'administration du CIG pour les collectivités non affiliées).

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le Centre départemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, sous forme de mise à disposition d'un archiviste itinérant, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2023, d'une part, pour traiter les fonds d'archives communaux, du point de vue des éliminations réglementaires et du tri des dossiers ; et d'autre part pour optimiser la gestion de l'espace dans les dépôts d'archives ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce partenariat.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De solliciter le Centre départemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, sous forme de mise à disposition d'un archiviste itinérant, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2023, d'une part, pour traiter les fonds d'archives communaux, du point de vue des éliminations réglementaires et du tri des dossiers ; et d'autre part pour optimiser la gestion de l'espace dans les dépôts d'archives.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce partenariat.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

14- Approbation de la convention adultes-relais dans le cadre du dispositif « objectif prévention »

Rapporteur : Monsieur Bachir HADDOUCHE

La médiation sociale est aujourd'hui reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions. Dans la continuité des actions déjà en cours et en articulation avec les partenaires et les acteurs locaux, une mission d'adultes-relais médiateurs du dispositif « Objectif Prévention » est créée sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne, contribuant à la prévention de la délinquance.

La création des postes d'adultes-relais est destinée à améliorer les relations entre habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ces adultes-relais seront rattachés à l'association Génération Unis, que l'on connaît. Dans ce cadre une convention doit être co-signée entre l'Etat, le Conseil Départemental, l'association Génération Unis et la Ville. Elle a pour objet la mise en place du dispositif « Objectif-Prévention » à Villeneuve-la-Garenne.

Sur la base de ces éléments il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
En rappelant que l'association Génération Unis est à La Fabrik chez les 16-25 ans.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le projet de convention.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à le signer.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

15- Fond de résidentialisation pour la sécurisation et à l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

La Commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite mettre en place un dispositif d'aide à la sécurisation et à l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés sur notre territoire. Ce dispositif permet l'octroi d'une aide financière s'adressant aux copropriétaires pour :

- La sécurisation des accès de la copropriété par la pose des éléments de serrurerie (clôtures, portillons...);
- L'amélioration du cadre de vie par la création de clôtures douces, de haies permettant la clarification des espaces privés et publics.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir créer une commission extra-municipale visant à sélectionner et évaluer l'ensemble des demandes de subventions ; participer au financement de projets de sécurisation et à l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne par l'attribution de subventions d'un montant maximal de 80 % des dépenses exposées dans la limite d'un plafond de 800 € par logement de la copropriété concernée.

Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Oui donc il y a quand même pas mal de copropriétés qui sont déjà engagées dans ce type de démarche, il y en a certaines qui vont être déçues de pas avoir pu en profiter puisqu'elles ont fait les travaux il y a quelques mois. Moi j'ai quand même un souci, c'est que si toutes les copropriétés de la Ville se mettent dans ce dispositif, le financement par la Ville peut être quand même très important. Et la question que j'ai, c'est que nous sommes les seuls ? Il n'y a pas de cofinancement possible avec d'autres instances, territoire, métropole, département, région, c'est la Ville qui va tout supporter ? Il me semble qu'il y a quand même d'autres collectivités qui sont concernées par les copropriétés.

M. PELAIN, Maire :

D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Effectivement, il y a d'autres financeurs potentiels et c'est d'ailleurs aussi pour pouvoir bénéficier de ces financements qu'on a créé ce service de la direction des partenariats extérieurs. Ensuite, on budgète 1 million d'euros sur ce dispositif et comme je l'ai expliqué il y a quelques instants, il faut créer une commission extramunicipale, et puis aussi un règlement intérieur, qui permettra aussi d'analyser et de pouvoir choisir les projets que l'on souhaitera accompagner.

D'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• APPROUVE

De créer une commission extra-municipale visant à sélectionner et évaluer l'ensemble des demandes de subventions ;

De participer au financement de projets de sécurisation et à l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne par l'attribution de subventions d'un montant maximal de 80 % des dépenses exposées dans la limite d'un plafond de 800 € par logement de la copropriété concernée.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

16- Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

Notre Commune fait partie des communes bénéficiaires de la Dotation de la Politique de la Ville dite DPV en 2023. Le montant de la subvention qui lui est allouée est de 438 212 €. Son obtention est soumise à la signature d'une convention attributive de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023. Cette convention a pour objet l'engagement de l'Etat, de la Ville et des partenaires à subventionner partiellement les projets en investissement et en fonctionnement qui contribuent à l'amélioration :

- De la qualité des équipements publics éducatifs et sportifs ;
- De l'accès aux services publics de proximité ;
- Du vivre ensemble, de la santé et de la citoyenneté des habitants au travers de projets de fonctionnement structurants ;
- Et enfin de l'éducation (l'accès aux savoirs, à l'expression et à la lecture).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention attributive de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU

M. MASSOU :

J'en ai une sur l'investissement, puisque la subvention que l'Etat pourrait attribuer est de 100 000 € en gros pour la réhabilitation du centre culturel Max Juclier, sur un total des travaux toutes taxes de 200 000 €. Ce total me paraît léger quand je vois l'ampleur de ce qu'il faut faire pour mettre à niveau ce beau bâtiment. Je ne vais pas comparer avec QUODAM à côté, on n'est pas du tout dans les mêmes échelles, pas du tout, mais je pense quand même qu'on sous-estime ou vous sous-estimez l'ampleur des travaux à réaliser sur le bâtiment pour le rénover une bonne fois pour toute.

M. PELAIN, Maire :

On est bien d'accord, c'est en deux temps. Là, on utilisera cette subvention pour améliorer les conditions de travail des collègues qui sont au centre culturel qui est dans un état, je cherche le mot, et qui, si on ne fait pas des travaux rapidement, risquerait de fermer. Donc là, il y a des travaux notamment d'isolation et comme je le disais d'amélioration des conditions de travail de nos collègues. Et ensuite, dans le cadre de l'ANRU 2, tout ce secteur-là, on le verra tout à l'heure, tout ce secteur-là, dans l'ANRU de centre-ville et la réhabilitation du centre-ville, est concerné. Et là, il y aura des travaux plus lourds sur ce bel équipement que l'on veut préserver.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Je pense que vous devez vous absenter juste une minute, merci. Je reprends le vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2023 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

Projets Ville en investissement – 2023				
	Porteur Ville et intitulé des actions	Coût total HT	Coût total TTC	Montant de la subvention allouée
1	Rénovation des 2 aires de jeux (Jules Verne et Charles Perrault)	66 280,81 €	79 536,97 €	53 024,65 €
2	Rénovation des aires de jeux (4 crèches)	61 107,00 €	73 328,40 €	48 885,60 €
3	Travail sur le devoir de mémoire (via la vidéo et la photo)	5 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €
4	Savoir rouler à vélo	9 344,66 €	11 213,59 €	7 475,73 €
5	Acquisition de matériels pour les animations d'été et temps forts au sein des quartiers	54 328,36 €	65 194,03 €	41 253,62 €
6	Réhabilitation centre culturel Max Juclier	166 666,67 €	200 000,00 €	100 813,31 €
7	Acquisition de 2 minibus pour les associations de proximité	58 867,27 €	70 640,72 €	46 759,09 €
Montant total de la subvention allouée en investissement : 302 212 €				

Projets Ville en fonctionnement – 2023

	Porteur Ville et intitulé des actions	Coût total du projet	Montant de la subvention allouée
1	GUSP – Ateliers créateurs de lien et sensibilisation au développement durable	20 000,00 €	11 000,00 €
2	EGALITE FEMMES/HOMMES – Diagnostic égalité femmes-hommes	10 000,00 €	5 000,00 €
3	CULTURE – A la rencontre de l'art !	20 000,00 €	14 000,00 €
Montant total de la subvention allouée en fonctionnement ville : 30 000 €			

15 projets en fonctionnement sont portés par des associations, à savoir :

Projets associatifs parmi les projets en fonctionnement – 2023

	Porteurs associatifs et intitulé des actions	Coût total du projet	Montant de la subvention allouée
1	LES PINCES A LINGES : Ateliers de personnalisation de baskets et sensibilisation au réemploi	20 000,00 €	12 000,00 €
2	TILISSA : Initiation danses traditionnelles au sein des quartiers	10 000, 00 €	6 000,00 €
3	GENERATIONS UNIS : Objectif médiation	80 000,00 €	10 000,00 €
4	GENERATIONS UNIS : Séjour jeunesse autour du Développement	20 000,00 €	7 000,00 €
5	APSA : Séjour parentalité	25 000,00 €	10 000,00 €
6	LES PAS DE L'ESPOIR : Sensibilisation au handicap en milieu scolaire	10 000,00 €	5 000,00 €
7	BIG UP : Tournoi sportif "Dépassement de soi"	10 000,00 €	6 000,00 €
8	LES FEMMES ENGAGEES : Action de solidarité	11 000,00 €	5 000,00 €
9	SHOTOKAN KARATE : Promotion des valeurs de la République " les arts martiaux au sein des quartiers "	12 000,00 €	7 000,00 €
10	MAVIE : l'innovation au service de l'éducation	15 000,00 €	8 000,00 €
11	AA92 : Séjour de rupture	16 000,00 €	10 000,00 €
12	ESPOIR JEUNESSE 92 : Animations d'été au sein des quartiers	9 000,00 €	5 000,00 €
13	PARENTS DE LA CARAVELLE : Parents : Tous citoyens	8 000,00 €	5 000,00 €
14	AML : Action de solidarité et d'entraide	9 000,00 €	5 000,00 €
15	DJIHENE ACADEMY : La confiance en elles	9 500,00 €	5 000,00 €

Montant total de la subvention allouée aux associations : 106 000 €

Montant total de la subvention allouée en fonctionnement : 136 000 €

Montant total de la Dotation Politique de la Ville 2023

438 212 €

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,
NPPV Mme KANTE,**

17- Tarifs municipaux pour l'année 2023-2024

Rapporteur : Monsieur Mohamed AMAGHAR

La commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite favoriser l'accès de tous les publics aux activités délivrées par la Ville. La Commune propose de créer un nouveau tarif dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires comme suit : accueil de loisirs du mercredi la matinée avec repas. La Commune propose également d'étoffer son offre d'activités sportives durant les vacances scolaires en vue de redynamiser le dispositif des gymnases ouverts avec la création d'un stage sportif à la journée ainsi qu'à la semaine. Enfin, la Commune souhaite ouvrir la location des salles de la Fosse aux astres, de son cinéma André Malraux, ainsi que son espace Leclerc, la salle des fêtes, au public extérieur et adapter ainsi son offre tarifaire au public cible. Les autres tarifs votés l'année dernière ne changent pas.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création de ces nouveaux tarifs.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. PELEAU.

M. PELEAU :

Juste des remarques concernant les salles Jupiter et Neptune, le tarif proposé me semble complètement exorbitant par rapport à l'état des salles : pas de climatisation, aucune occultation possible, aucune technique, surtout quand on regarde le tarif qui est proposé pour la salle André Malraux ou la salle des fêtes qui reviennent moins chères avec une technique. Donc je ne comprends pas trop et je ne sais pas quelle est la cible, mais on va avoir beaucoup de mal, à mon avis, à trouver des gens de l'extérieur ou même de Villeneuve-la-Garenne pour pouvoir payer des montants aussi importants sur des salles qui, pour moi, ne sont pas équipées comme il faut. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il d'autres remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Oui c'est sur l'ouverture au public extérieur, j'ai une question. Alors il me semble qu'en commission, on m'a dit que c'était la loi, que c'était obligatoire, je n'ai pas trouvé, on devait ce soir me produire les documents me démontrant que c'est obligatoire, parce qu'il y a quand même des périodes dans l'année où les Villénogarennois ont du mal à avoir accès aussi longtemps qu'il le voudrait aux salles, ça concerne notamment Neptune et Jupiter. Et la question que j'avais, c'est comment les Villénogarennois sont priorisés dans l'utilisation des salles municipales ? Et c'est quoi le public extérieur que l'on vise ? Parce que des salles, il en existe dans toutes les villes voisines et donc les publics de ces villes-là ont leur propre salle à disposition. Et je ne vois pas quel public on cible pour ce qu'on appelle public extérieur.

M. PELAIN, Maire :

Merci personne extérieure, on a ouvert nos salles, alors on focalise sur les 2 salles de la Fosse aux astres, mais vous avez vu que c'est l'ensemble des salles, on l'ouvre au monde économique, ce qui n'était pas le cas. Donc ça c'est des entités extérieures qui pourront en bénéficier et ce qui nous permettra d'avoir des recettes. La salle des fêtes n'est jamais louée par le monde économique, Malraux non plus, ce qui est quand même dommage parce qu'ils ne sont pas occupés à 100 %, loin de là, et donc ça nous permet de pouvoir avoir de nouvelles recettes.

Sur la qualité des salles, on est bien d'accord, mais elles ont peu été entretenues et c'est vrai qu'il va falloir à un moment donné réfléchir à de nouvelles salles adaptées. D'autant plus que lorsqu'elles ont été construites, il n'y avait pas d'habitations autour et qu'aujourd'hui ça crée un problème de voisinage, notamment avec votre quartier M. PELEAU.

D'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Alors ça fait 1 ou 2 M. PELEAU ? 2 abstentions. Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La création de ces nouveaux tarifs.

**Pour : liste majoritaire,
M. LAGARDE,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,
Abstentions : M. PELEAU, M. DOUAY,**

18-Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Établissement Public Territorial de Boucle Nord de Seine- Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

Il y aura un débat suite à la présentation du PADD de nos collègues et amis du territoire que je présenterai tout à l'heure.

Conformément aux dispositions issues de la loi « NOTRe » en date du 7 août 2015, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été lancée par délibération du Conseil territorial de l'EPT BNS en date du 15 avril 2021. Le Conseil de territoire a alors approuvé les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation avec le public. Dans un premier temps, les travaux d'élaboration du PLUi ont porté sur l'élaboration du diagnostic territorial, avec pour objectif de dresser un portrait du territoire et de ses spécificités à la fois sur les plans environnementaux, géographique, historique, social et économique. Ce travail a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire auxquels devra répondre le PLUi. Ces enjeux ont été traduits au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD. Ce document prospectif est donc au cœur du projet de PLUi, et fixe les ambitions partagées de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 10-15 ans. Le projet de PADD du futur PLUi de Boucle Nord de Seine est structuré en quatre grands axes, chacun se déclinant en trois défis qui eux-mêmes se traduisent en orientations. Les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat, sans vote, au sein de notre Assemblée et sur l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

Je vais donc inviter Mme Jasmine DOZIAS, j'espère que je n'abîme pas votre nom, et M. BERTOMEU, à nous rejoindre et qui vont donc présenter ce projet. Madame est donc responsable de la planification du PLUi à l'EPT et M. BERTOMEU, je ne le présente pas, il connaît par cœur la maison, il est DGS de l'EPT BNS. Vous avez la parole.

M. BERTOMEU :

Merci Monsieur le Maire pour votre accueil. Bonjour les élus, merci à tous bien sûr pour votre accueil. Je reviens toujours ici avec beaucoup de plaisir Monsieur le Maire, c'est une très belle mairie, c'est une très belle Ville populaire et vous savez qu'elle m'est chère. Donc on vient aujourd'hui pour vous parler d'un projet intercommunal qui concerne les 7 villes dont Villeneuve-la-Garenne bien entendu, mais 6 autres villes du territoire. C'est vrai que ce territoire, je ne vais pas développer ce soir, ce n'est pas l'objet, et puis on est dans un temps contraint et vous avez beaucoup de délibérations, mais juste un mot. Ce territoire, il est jeune, il s'est créé au 1^{er} janvier 2016, il a eu du mal à se mettre en place, ce n'était pas évident. Et puis au fil du temps, les élus ont appris à se connaître, les projets se sont mis en place et je dois reconnaître publiquement qu'aujourd'hui, on a une très belle dynamique qui est portée par les 7 maires sur beaucoup de sujets, l'habitat est porté par le Maire de Villeneuve-la-Garenne, on était encore hier en commission avec tous les élus du territoire sur ces sujets. On intervient également dans le domaine économique, on intervient sur des domaines environnementaux, d'urbanisme, d'aménagement, sur des questions de mobilités. Voilà, il y a beaucoup, beaucoup de sujets, je vais certainement en oublier, mais en tout cas cette dynamique, cette force qui se crée au niveau du territoire, elle se fait avec les villes, pour les villes, pour que les projets des villes puissent avancer et ça c'est un élément très fort à souligner. Donc ce soir, on vient vous parler du PLUi, on vient vous parler du PADD. Vous allez nous dire, c'est un document de plus, la Métropole élabore également son SCoT qui est un document structurant, on a la Région qui travaille sur son SDRIF-E qui est aussi un document structurant. Donc tout cet empilement de documents, parfois quand on est élu local, on peut se dire, mais finalement, par rapport à mon quotidien, par rapport aux politiques publiques que je porte localement, est-ce que ça a un impact, est-ce que ça agit réellement sur ce que j'ai à faire, ce que j'ai à porter pour les habitants de cette Commune. Et la réalité est que, bien entendu tous ces documents sont très importants, il faut en prendre en compte dans vos politiques publiques. Et les 7 maires avec les différents adjoints qui ont travaillé sur ces sujets, la concertation avec les habitants, c'est qu'on a essayé à chaque étape de ce document, là on est à l'étape du PADD, il y aura une étape du règlement, l'élaboration du règlement, mais ça Mme Jasmine DOZIAS va vous expliquer ces éléments, mais dans l'élaboration du PADD, même si parfois on peut croire que c'est une série de bonnes actions, de bonne volonté dans ce PADD, il faut le lire comme une ambition, comme une énergie pour ce territoire sur des sujets structurants comme l'habitat, l'environnement, les mobilités, le développement économique. Les élus n'ont voulu renoncer à rien et montrer dans ce document leur ambition sur ce projet. Donc on va vous présenter techniquement, c'est Mme Jasmine DOZIAS qui suit ce projet pour l'EPT avec l'ensemble des experts des villes et puis aussi des bureaux d'études, elle va vous présenter les éléments dans un temps très court. Et bien entendu on n'a pas d'avis politique sur le sujet, je le dis tout à fait sérieusement, chacun se prononcera dans le cadre du débat, en tout cas nous, on essaiera de vous apporter tous les éléments techniques pour que vous puissiez avoir une totale maîtrise de ce sujet. Merci encore une fois pour votre accueil.

Mme DOZIAS :

Bonjour à tous, merci de nous accueillir pour la présentation de ce PADD. C'est un moment fort dans l'élaboration du PLUi. Tout d'abord, je vous propose de vous présenter un peu ce qu'est le PLUi, donc de vous faire un bref rappel de ce qu'est le PLUi. Alors, je vais reprendre la présentation, comme ça c'est un peu difficile. Donc le PLUi c'est un gros document qui précise le droit des sols. C'est-à-dire c'est quoi préciser le droit des sols, c'est-à-dire dire ce qu'on a le droit de construire dans chaque partie du territoire. Et il va remplacer vos PLU communaux. Donc c'est vraiment au regard de ce document-là qu'on va délivrer demain les permis de construire sur l'ensemble des villes du territoire. Et comme il permet de délivrer les permis de construire, c'est vraiment un document qui permet la mise en œuvre de tous les projets qu'ils soient publics ou privés. Et pour cela, on a besoin de définir ensemble les cadres de cohérence des différentes actions d'aménagement et des politiques publiques sectorielles. Donc c'est dans ce document-là qu'on va regrouper ces éléments de cohérence pour pouvoir dire ce qu'on va construire ici ou là demain. Pour réussir à fixer ce cadre de cohérence, on a besoin de connaître parfaitement le territoire et d'avoir une vision globale de son développement à l'avenir. Donc cette vision globale on va l'établir à partir d'un diagnostic territorial qui vise à définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du territoire.

Et ce processus, que je vous ai expliqué un petit peu en inversé, c'est-à-dire que je suis partie de la finalité pour vous dire comment on allait le réaliser, il trouve son expression dans les différentes pièces du PLUi. On a le rapport de présentation qui expose le diagnostic et qui justifie toutes les règles qu'on va mettre en place, on a le projet d'aménagement et de développement durable qui est vraiment la clé de voûte du PLUi qui fixe les orientations du projet de territoire. Et puis après, on a des documents qui sont les documents de cadrage réglementaire avec des orientations d'aménagement et de programmation, et le règlement avec une partie écrite et le zonage que tout le monde connaît. Ensuite, il y a tout un tas de documents qui sont des annexes et des servitudes d'utilité publique, c'est-à-dire que le PLUi va regrouper aussi tous les documents qui s'imposent en termes de constructions, en termes d'obligations aux constructions qui sont possibles sur le territoire, donc les servitudes d'autres services. Aujourd'hui, on a travaillé sur le diagnostic, il a été présenté aux habitants, au comité technique, comité de pilotage et il a été validé dans ses orientations en novembre et aujourd'hui, on en est à la base d'écriture du projet d'aménagement et de développement durable. C'est un moment fort dans l'élaboration du PLUi et c'est pour ça qu'il est présenté dans les Conseils municipaux et le débat sur les orientations du PADD est obligatoire au sein de chacun des Conseils municipaux. Ce qui est à noter, c'est que depuis le début de l'élaboration de ce PLUi, on est vraiment dans une démarche de collaboration avec chacune des villes, on a des comités techniques, on a des comités de pilotage, on a des ateliers d'aménagement, on a des groupes de travail, on a des ateliers élus élargis et on a une concertation assez importante qui est menée. Même si on nous reproche de ne pas avoir assez de visibilité sur cette démarche, on a quand même un PLUi qui essaye d'associer au maximum la population. D'ailleurs, on est en ce moment en période de concertation avec l'organisation de balades urbaines qui sont maintenant, je n'en fais plus la promotion puisqu'elles sont complètes. Et on a un concours de dessins sur lequel vous pouvez voter, ce n'est pas l'essentiel. Donc sur le débat sur les orientations du PADD, ça passe dans tous les Conseils municipaux et c'est prévu que ça passe au Conseil de territoire du 22 juin. Donc il ne reste plus que Clichy à devoir débattre sur les orientations du PADD après vous. Qu'est-ce que le PADD. Le PADD c'est la clé de voûte du PLUi, c'est le document le plus petit du PLUi, mais finalement c'est un petit peu quelque part le plus important puisqu'il traduit les enjeux du diagnostic et il fixe le projet de territoire pour 10-15 ans. Et donc, il doit traduire les objectifs des élus du territoire en matière de développement économique, de développement urbain, de développement de voirie, de mobilités, de préservation des espaces verts, de toute l'organisation de la ville. Et pourquoi c'est l'élément central du PLUi, parce que c'est au regard de ce document-là qu'on va devoir écrire toutes les règles qui sont contenues dans les orientations d'aménagement et de programmation, et dans le règlement, et dans le zonage. Donc ça c'est un premier point, c'est que toutes les règles qu'on va écrire par la suite, on va les justifier au regard de ce document-là. C'est pour ça qu'on ne peut pas écrire un document qui soit forcément très précis, parce que si on écrit des choses extrêmement précises, eh bien, on doit être conforme à ces choses-là dans l'écriture réglementaire. Et dès qu'il y a une marge, il faut réviser le document d'urbanisme. Et puis d'autre part, c'est un document qui est important parce que c'est au regard de ce document-là qu'on va définir la manière dont on va faire évoluer le PLUi. Soit on pourra faire des modifications, procédure que vous connaissez bien dans les Conseils municipaux, soit on va faire des révisions générales. Et la révision générale, c'est 3-4 ans pour 2-3-4 ans pour le faire, c'est ce qu'on est en train de faire ensemble. Et donc, c'est au regard du respect de ce projet d'aménagement et de développement durable qu'on va définir si on doit faire une révision ou une modification du futur PLUi. Donc c'est un document stratégique aussi pour ça, on est un petit peu dans un exercice contraint, à la fois on doit dire beaucoup de choses et puis en même temps, il faut se laisser les marges de manœuvre nécessaires. Aujourd'hui, le PADD, tel qu'il est proposé aujourd'hui est organisé en 4 grands axes qui sont eux-mêmes déclinés en 12 défis. Le premier axe « un territoire riche de ses diversités » c'est le positionnement global du territoire dans son environnement, c'est la recherche des spécificités territoriales par rapport au territoire environnant et c'est comment il s'y connecte et comment il s'y accroche et comment il est singulier par rapport aux autres territoires. Le deuxième axe « un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse » c'est vraiment un axe qui répond à 2 grands objectifs, les orientations qui ont été transmises dans le cadre de la concertation avec une des attentes fortes de la part des habitants qui est ressortie sur les enjeux de nature en ville, de mobilités et de santé. Et puis c'est aussi un axe qui est important au regard du temps qu'il fait aujourd'hui, du réchauffement climatique et des problématiques environnementales qu'on subit. Le troisième axe, c'est « un territoire du vivre ensemble » c'est un axe qui concerne plus les actions du quotidien, la ville de la proximité, la ville du « quart d'heure », c'est comment on traduit les objectifs très locaux des aménités urbaines de la ville.

Et enfin le quatrième axe « un territoire actif, productif et innovant » c'est vraiment tout le volet développement économique du territoire, donc avec la place donnée à l'emploi sur le territoire. Je ne vais pas développer énormément, je vais vous donner quelques pistes de ce que ça peut donner en traduction, en réglementaire pour chacun des axes.

Le premier axe « un territoire d'équilibre riche de ses diversité » on l'a organisé en 3 grands défis : un premier défi la reconquête de la Seine. On trouve que le territoire est constitué de 7 communes, 6 ont une façade sur la Seine et en fait elles sont un peu retournées par rapport à la Seine. Et la Seine, qui est un élément si important du territoire, finalement il est très peu visible dans la perception globale de la ville quand on est à l'intérieur. Donc c'est revaloriser la Seine, lui redonner sa place dans le territoire. Et puis aussi la deuxième orientation sur ce thème, c'est de dire il y a une multiplicité d'usages qu'on pourrait y développer au-delà des activités économiques qui s'y passent et qu'il convient de préserver. La deuxième orientation, c'est conforter l'attractivité territoriale. Le constat, c'est de dire qu'on a besoin de plus ancrer les populations du territoire, de mieux permettre la visibilité du territoire. Donc on a un territoire qui a de multiples axes de circulations, de multiples entrées sur le territoire, et donc l'idée, c'est bien de valoriser ces entrées sur le territoire tout en limitant leurs impacts négatifs. Et je vais essayer d'aller plus vite. La dernière orientation, c'est révéler la diversité des paysages et des patrimoines. On a un territoire avec une histoire et une géographie qui façonnent des unités paysagères qu'on retrouve dans chacune des villes. Et l'idée, c'est de valoriser ces unités paysagères, de les reconnaître aussi bien dans le patrimoine historique des villégiatures qu'on peut retrouver, que le patrimoine contemporain, mais aussi le patrimoine industriel et historique, il y a aussi une volonté forte exprimée de la part des habitants et des élus de préserver les tissus pavillonnaires qui créent aussi des ambiances particulières sur les tissus urbains et les espaces publics, donc c'est valoriser les différentes formes d'urbanité qu'on retrouve sur le territoire. Ces orientations sont traduites territorialement dans la carte avec justement des vues à préserver, des liaisons à renforcer, des principes de continuité de complément de transports en commun à revendiquer auprès des autorités supérieures, comme par exemple sur Villeneuve-la-Garenne, on a inscrit le prolongement de la ligne 4 du métro, il y a des discussions sur la création d'une ligne 19, alors on ne sait pas à quel horizon, mais on écrit dans le texte que si ça se crée, il faut la poursuivre jusqu'à Villeneuve-la-Garenne. C'est essayer de renforcer les transports en commun structurants du territoire.

Le deuxième axe « un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse » c'est vraiment comment valoriser les qualités du territoire. On a des noyaux de biodiversité importants, vous en avez un avec le parc des Chanteraines sur le territoire, c'est comment on valorise ces noyaux de biodiversité, comment on s'appuie sur la Seine pour valoriser la trame bleue du territoire, c'est comment on évite les impacts de la population, de l'humanité, sur les problématiques environnementales qu'on connaît, comment on évite nos impacts, comment on est plus économe, comment on est plus limité en termes de carbone, de matériaux, et cetera, d'espaces, comment on économise tout ça pour limiter notre impact. Le deuxième axe, c'est comment on s'adapte à ces changements, parce que la ville avec plus de degrés, il va falloir qu'on la conçoive un petit peu autrement. Sachant qu'on a déjà aujourd'hui 80 % de la ville qui est là et qu'on ne va pas tout changer, c'est comment dans les règles du PLUi, on incite à avoir plus d'espaces verts à la fois pour accueillir des gens, mais aussi pour rafraîchir la ville, c'est toutes ces questions-là qu'on se pose, c'est comment on s'adapte à l'état actuel de l'environnement. Et puis le troisième axe, le troisième défi, c'est réussir la ville santé et là c'est toute la question de la localisation des habitations, la localisation des espaces, comment on renforce notre résilience par rapport au changement climatique, comment on crée des parcs pour qu'on respecte l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant qui est inscrit dans le SDRIF et qui est aussi une recommandation de l'OMS. Et puis une fois qu'on est là, on est quand même un territoire qui est soumis à des risques, à des risques de pollution, à des risques environnementaux, à des risques de crue, comment on travaille pour améliorer la résilience du territoire, mais aussi comment du coup on agit sur l'organisation des projets pour se faire. De la même manière, cette orientation se traduit cartographiquement. On voit sur la carte les grands noyaux de biodiversité que sont les grands parcs. On voit des continuités vertes à renforcer, les espaces agricoles de la plaine d'Argenteuil. Et puis on voit aussi un semis d'espaces verts qui existe sur le territoire, qu'on n'a pas représenté fidèlement, mais qui participe à la qualité de nature en ville dans le territoire. Et on voit en rose les espaces de circulation qui sont des espaces à impact négatif pour les populations, même s'ils sont positifs sur plein de sujets parce qu'ils apportent les flux et les personnes, ils sont aussi négatifs en termes de pollution et de bruits.

Et donc c'est comment on travaille avec ces gestionnaires de ces axes pour améliorer la gestion des axes et limiter leurs impacts sur le territoire.

Le troisième axe « le territoire du vivre ensemble ». On a aussi 3 défis, un défi qui est d'aménager le territoire pour tous et à tout âge. Et donc là, on a vraiment l'idée de travailler sur la politique de l'habitat, du logement, comment dans un territoire où les prix des logements augmentent, il y a beaucoup de logements sociaux à un endroit, il y a des problèmes d'accessibilité au logement, on a des difficultés de logement de toute part, comment à la fois on crée des logements, mais on les crée dans des bonnes conditions pour recevoir les publics qui permettent un équilibre territorial avec notamment des règles qu'on peut proposer sur la mixité sociale, sur la taille des logements, sur la localisation des logements et les typologies de logement. Donc ça, c'est un premier axe, c'est sur la production de logements. Et puis il y avait aussi un autre axe sur le logement qui est l'amélioration de la qualité des logements, à la fois pour réduire des espaces insalubres, mais aussi assurer la continuité du renouvellement urbain, et cetera. Le deuxième défi, c'est irriguer la ville de mobilités apaisées, c'est aussi un axe qui est fortement ressorti dans le cadre de la concertation avec une volonté de favoriser les développements en mode actif, vélo, marche à pied, pour développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle qui pose des problèmes tant en termes de pollution que d'occupation de l'espace. Et le troisième défi, c'est renforcer le territoire des proximités et des quotidiens, c'est aussi tendre vers la ville du « quart d'heure » pour limiter les besoins de déplacement des habitants et puis assurer une animation urbaine qui soit intéressante pour la ville. Après, il ne s'agit pas non plus de dire qu'on ne se déplace plus et qu'on est enfermé chacun dans nos quartiers, parce que ce n'est pas très intéressant non plus en termes d'objectifs territoriaux. Cet axe se traduit territorialement avec des secteurs à enjeux d'amélioration de l'habitat, de renouvellement, des centralités à préciser, valoriser. Et puis on retrouve également les transports en commun à prolonger et également un certain nombre d'équipements structurants qui pourraient être valorisés pour améliorer la qualité des équipements du territoire.

Et le dernier axe, c'est « un territoire actif, productif et innovant » sachant qu'on est un territoire assez spécifique avec une histoire industrielle qui s'est développée sur l'ensemble des villes du territoire et puis qui a connu un déclin dans les années 70-80. Aujourd'hui le territoire a récupéré l'ensemble quantitativement du nombre d'emplois qu'il avait avant, au moment de la phase prospère et industrielle. Toutefois, il y a eu aussi une augmentation de la population et aujourd'hui, on est un territoire qui se résidentialise, c'est-à-dire qu'on a plus d'habitants actifs que d'emplois. Et un des objectifs, c'est de limiter cette résidentialisation du territoire avec des villes qui portent fortement des objectifs de sanctuarisation de certains fonciers économiques pour limiter l'évasion de l'emploi. La deuxième orientation, c'est de dire, il y a un certain nombre de zones d'activités aujourd'hui qui sont obsolètes avec du bâti dégradé, des espaces urbains qui ne sont pas forcément agréables, c'est comment on travaille sur ces espaces là pour valoriser le cadre de vie, les aménités, créer un cadre plus attractif en termes d'organisation urbaine. Et enfin, la dernière orientation, c'est vraiment la singularité portuaire, on retourne sur la Seine, c'est le premier axe du PADD, c'est aussi son dernier axe, c'est, on est un territoire où il y a la Seine, on est un territoire qui a le plus gros port qui est le port de Gennevilliers, mais il y a aussi plusieurs autres ports sur les territoires et c'est comment on se saisit de cette spécificité au service de la transition environnementale, au service aussi de la Métropole au regard des besoins de mobilités et de logistique. Logistique qu'on souhaite encadrer principalement sur le port et limiter sur le port, tout en permettant de prévoir la logistique du dernier kilomètre dans les secteurs où elle ne compromet pas les autres activités urbaines et où elle s'intègre correctement. Juste la dernière carte et je me tais. On voit bien ressortir la sanctuarisation des activités économiques en orange sur le territoire et puis les valorisations des ports et des sites industriels et en violet les sites tertiaires à valoriser et à renforcer. Voilà, je ne sais pas combien de temps que j'ai mis, j'ai fait très rapidement parce que j'aurais pu parler beaucoup plus, mais quelques orientations du PADD un peu plus détaillées.

M. PELAIN, Maire :

Merci c'était parfait. Merci beaucoup. Y-a-t-il des prises de parole ? M. BENTAJ et ensuite M. PELEAU et ensuite M. MASSOU.

M. BENTAJ :

Merci Monsieur le Maire, merci pour la présentation. C'est vrai qu'un PLUi va tracer l'avenir de 446 000 habitants de la Boucle Nord de Seine sur 10-15 ans et qu'à ce titre là, ce moment-là est un moment important parce qu'il doit à la fois prendre en considération le diagnostic existant, enfin l'existant, et puis en même temps se projeter dans l'avenir. Donc vous l'avez présenté que vous êtes passé par un diagnostic, un diagnostic partagé et pour lequel vous arrivez aujourd'hui aux différentes orientations dans le cadre du PADD. Vous avez par ailleurs un exercice de style puisque vous deviez garder une cohérence par rapport à des documents supra, M. BERTOMEU, vous avez parlé du SCoT et d'autres documents en tant que tels. Il a été reproché, mais c'est une question plus qu'une affirmation, il a été reproché au diagnostic de ne pas avoir pris en considération l'impact carbone, ou en tout cas le bilan carbone qui a été présenté dans le cadre du diagnostic a été de l'avis de, comment elle s'appelle, je retrouve juste le nom, de la mission régionale d'autorité environnementale qui précisait que dans le diagnostic, vous aviez évoqué 2,6 tonnes équivalent carbone par an d'émissions, sachant par ailleurs que CO₂, c'est une émission qui a un fort impact sur l'ozone, et c'est 4,7 fois moins que la Métropole du Grand Paris. Il semblerait que le diagnostic qui a été fait sur l'impact carbone au niveau du territoire ait été minimisé ou peut-être qu'il y a des éléments sur le transport ou sur des émissions qui n'ont pas été pris en considération puisque ça a surpris, y compris les spécialistes là-dessus. Dès lors, la question entre le diagnostic et les orientations à partir du moment où le diagnostic n'est pas complet, on voit mal comment est-ce que les orientations prendraient réellement en considération l'impact carbone dans les différentes orientations que vous faites. Sachant par ailleurs qu'on ne peut qu'applaudir sur toutes les orientations, puisque vous prenez la question de l'environnement, vous prenez la question du climat, vous prenez la question du transport, de l'habitat, je pense à mon avis que vous ne pouvez qu'avoir des belles intentions. Mais si vous n'avez pas d'indicateurs de l'impact carbone qui vont définir, qui déterminent à vrai dire la vie des entreprises aujourd'hui, la vie de l'urbain demain et ainsi de suite, je vois que M. BERTOMEU se prépare à répondre, donc quelle est la dimension ou comment est-ce que vous allez introduire la notion d'impact carbone dans les politiques que vous comptez mettre en place.

Le deuxième aspect que je voudrais soulever, c'est l'absence du plan de mobilité territoriale. On ne l'a pas vu ou en tout cas je ne l'ai pas vu, alors même que c'est un document qui est censé encadrer quelque part les différentes orientations. Donc quid de ce document-là, est-ce qu'il existe, est-ce qu'il est accessible, est-ce qu'il n'est pas accessible ? Plan local de mobilité, je pense que c'est un élément important pour pouvoir apprécier la cohérence des orientations stratégiques que vous prenez au regard du diagnostic et au regard de l'état de la mobilité douce sur le territoire. Par ailleurs, il est à constater, et je pense à mon avis que vous avez eu ces éléments là, sur le taux de végétation de la Boucle Nord de Seine, alors on est en pleine chute. Et je me suis amusé à regarder en fait les statistiques de Villeneuve-la-Garenne et le taux est passé en 2017 de 32,9 % à 26,53%. Et la plupart des experts préconisent plutôt qu'on soit à peu près à 45%. Donc comment est-ce que vous allez concilier la nécessité d'une végétation, la nécessité d'avoir quand même des taux assez conséquents et l'obligation qui est faite par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la densification, puisque je rappelle ici à cette Assemblée là que l'objectif étant de 70 000 logements par an pour le Grand Paris, qu'en Ile-de-France, elle se traduit par 38 000 logements par an et qu'au niveau de la Boucle Nord de Seine, c'est 2 900 logements par an. Donc d'un côté, une obligation de densification, de l'autre côté, une obligation de végétation, est-ce que finalement il ne serait pas judicieux que l'EPT profite de cette occasion là pour ne pas faire juste une superposition et un champ d'enregistrement de plans locaux d'urbanisme à qui on donne un titre d'intercommunal. Est-ce que réellement on va réfléchir à une politique d'habitat à l'échelle du territoire cette fois ci et pas simplement une juxtaposition où chaque maire concourt à une densification autour de ça.

Les Berges de Seine, alors Villeneuve-la-Garenne on connaît, il faut les inscrire réellement comme un patrimoine, alors je vous rejoins dans votre présentation, dans votre orientation, et on préconise même qu'il y ait un classement des secteurs des Berges de Seine, de telle sorte à ce qu'on puisse protéger la biodiversité de toute tentation, je dirais, ou de velléités, sur au moins les 15 ans à venir nécessiterait un lourd travail de modifications et qu'on ne cède pas facilement à la bétonisation, tout en gardant bien sûr 15 mètres de Berges de Seine.

Il nous semble pertinent de travailler plutôt sur de la réhabilitation du logement que de vouloir, et à Villeneuve-la-Garenne, on est parti sur une logique de bétonisation, je le dis, avec une frénésie pas possible de permis de construire, et de permis de construire, de permis de construire, à croire même qu'il y a un promoteur immobilier caché derrière le statut de maire, c'est juste une blague. Comment est-ce qu'on inscrit réellement au travers des différentes orientations la notion plutôt de réhabilitation du logement, de ne construire que lorsqu'il est obligatoire et pas de construire des promotions immobilières pour lesquelles il n'y a pas preneur compte tenu à la fois du prix et puis en même temps du lieu. Le dernier point, et je m'arrête là, vous savez que le BTP est contributeur net de 25 % des émissions à effet de serre et que l'objectif qui a été fixé dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, c'est de réduire cet impact de 55 % en 2030 et en 2050 arriver à un free CO2, à du zéro carbone en 2050. 2030 c'est demain. Et quand je vois vraiment les programmes immobiliers lancés sur Villeneuve-la-Garenne, je crains fort qu'on ne soit pas en mesure de contribuer à cet effort européen, national, régional, territorial et local. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Je vous laisse répondre sur les deux premiers points et puis je répondrai sur les points suivants.
M. BERTOMEU, allez-y.

M. BERTOMEU :

Mme Jasmine DOZIAS veut peut-être apporter des compléments. Il me semble que le sujet sur les gaz à effet de serre, enfin tout ce que vous avez évoqué sur tout ce qui est carbone, c'est plus en lien avec le plan climat-air-énergie territorial où la MRE avait formulé un avis et l'avis c'était plutôt, ce n'était pas en lien avec le PLUi. Non elle n'encadre pas, c'est vraiment un document à part, on ne rentre pas dans un débat. Et j'ai envie de dire, la MRE, son sujet c'était plutôt de dire aux élus, est-ce que vous allez vraiment avoir l'ambition de ce que vous écrivez, c'était ça le sujet. Et je crois que dans le document qui vous a été commenté très largement ce soir, que vous avez eu dans les mains, je crois que cette ambition, elle est au rendez-vous et je crois que c'est ce qu'il faut retenir de cet élément au PADD et ne pas rentrer dans des débats de chiffres, c'est un avis personnel de technicien. Après, puisque je suis un garçon bavard, et je ne veux pas être, moi je suis un technicien, je ne suis pas du tout dans un débat politique, pour ce qui est de la construction, vous connaissez ces éléments, je ne peux pas ne pas le dire, il y a des normes très sévères en France qui se sont durcies encore récemment sur les éléments constructifs. Le béton doit en grande partie être un béton réutilisé, on parle même de béton vert aujourd'hui. On était ce matin à Gennevilliers sur un projet de construction d'un bailleur social qui est SEQENS, moi je crois que 100 %, je vais dire 80%, mais je crois que c'est même 100 % du béton sera un béton vert. Donc il y a des éléments aujourd'hui, des ossatures en bois, il se passe beaucoup de choses sur la construction des bâtiments. Pour ce qui est des espaces verts, vous avez pointé un élément très fort, il faut plus d'espaces verts, c'est sûr, c'est même l'OMS qui le dit, il y a des normes donc les élus en ont parfaitement conscience. En même temps, il faut plus d'emplois, parce que c'est important que les gens ne traversent pas toute la région parisienne parfois sur des horaires très tôt le matin, en laissant les enfants dans des accueils de loisirs même s'ils sont de grandes qualités en particulier à Villeneuve-la-Garenne pour les récupérer le soir, ça crée des difficultés familiales et vous connaissez tout ça. Et en même temps, il faut loger les gens parce qu'il y a un besoin de logements en France et en particulier dans la région parisienne. Donc les élus, c'est vrai que les maires, je ne défends pas les maires, mais c'est une réalité, ils sont quand même devant toutes ces contradictions finalement, plus d'espaces verts, plus de logements, plus d'emplois, et quelle que soit quelque part la solution qu'ils vont retenir, ils vont se faire engueuler, c'est un métier difficile, sans parler de métier, c'est une fonction qui n'est pas facile. Et les 7 maires, parce que c'est collégial, ils ont essayé à travers ce PADD d'y répondre collectivement en essayant d'avoir une approche globale sur l'ensemble du périmètre et pas uniquement commune par commune. Si on prend Argenteuil, pour un peu sortir de l'axe Villeneuve-la-Garenne, on a cette Plaine d'Argenteuil qui est une friche végétale finalement, il y a quelques agriculteurs, mais finalement très peu. L'ambition des 7 maires, c'est d'en faire un vrai poumon vert, un lieu où on peut se promener en vélo. Mais les maires ne veulent pas s'arrêter là. Ils aimeraient bien que ce poumon vert, il soit connecté aux grands axes verts du territoire, comme par exemple le parc des Chanteraines, puisque vous avez la chance, tant mieux, d'avoir ce grand parc.

On a parlé des Berges de Seine qui sont très routières à part à Villeneuve-la-Garenne où on peut se promener, comment fait-on pour que tous ces grands espaces puissent être bien connectés. C'est tout l'enjeu du PADD, du PLUi qui va arriver derrière. Vous parlez des transports et vous parlez d'un schéma de déplacement. Les élus ont souhaité, on se dote d'un Schéma des Mobilités Actives Territoriales, un SMAT, donc on est en cours d'élaboration de ce document, on a un bureau d'études qui nous accompagne, on a une autre collègue que Mme Jasmine DOZIAS qui travaille sur ces sujets. Donc on va présenter dans les prochains mois au Conseil de territoire, peut-être Monsieur le Maire, je ne suis pas maître de l'ordre du jour du Conseil municipal, mais peut-être qu'il en fera une communication, en tout cas c'est un document très important mais ce n'est pas un énième plan. L'idée de ce plan, c'est comment on peut se déplacer pour finalement des courses de proximité, pouvoir emmener ses enfants sans forcément avoir à prendre un véhicule, donc créer la pollution aussi volontairement ou involontairement, donc c'est repenser les pistes cyclables, les bandes cyclables, c'est imaginer aussi peut-être une forme de covoiturage à l'échelle de 440 000 habitants. Donc là, on a devant nous un champ de développement qui va nous prendre quelques années, c'est évident. Quand Mme Jasmine DOZIAS vous parle de transports lourds, prolongement de métro, il faut savoir que, j'essaye de faire un petit lien avec l'habitat, mais je ne cherche pas à être trop compliqué, mais quand on parle, vous évoquez des chiffres de constructions et vous faisiez référence à la territorialisation de l'offre de logements. Et cette territorialisation de l'offre de logements, elle date en réalité de 2010-2011. A l'époque, l'Etat a dit aux maires, vous devez construire tous les ans 70 000 logements pendant 10 ans, donc vous faites une multiplication, 700 000 logements. Et les maires, ils ont dit très bien, on va les construire, faut juste qu'on trouve les fonciers bien sûr pour plaisanter un peu. Mais ces habitants, il va y avoir besoin d'avoir des écoles, des crèches, des routes. Qui va financer tout ça ? Est-ce que l'Etat va nous aider ? L'Etat a dit, je n'ai pas d'argent, vous allez devoir vous débrouiller. Et puis les maires ont dit, mais les autoroutes sont saturées, les transports en commun sont saturés, comment allons-nous faire pour accueillir plus d'habitants si on ne peut pas se déplacer aujourd'hui déjà facilement. Et donc l'Etat a répondu à ça en disant : on va vous faire le Grand Paris express, on va faire en sorte qu'on puisse aller de banlieue à banlieue sans prendre sa voiture. Et c'est vrai, ce Grand Paris express va être révolutionnaire, c'est quelque chose qui va grandement améliorer les choses. J'imagine que dès l'ouverture, ces transports en commun supplémentaires seront saturés malheureusement. Mais ils arriveront quand ? Là on nous annonce 2030-2035, je suis optimiste. Donc dans ce PADD, ce que les maires essaient de faire, c'est d'obtenir dès à présent que soient actés des transports lourds supplémentaires notamment pour Villeneuve-la-Garenne, puisque les 7 maires ont bien conscience, et Monsieur le Maire de Villeneuve-la-Garenne le met en avant systématiquement, qu'il est honteux qu'une ville de pratiquement 30 000 habitants n'ait pas aujourd'hui le niveau des transports qu'elle devrait avoir. Et donc c'est d'obtenir dès à présent qu'à travers des documents, mais je ne cherche pas à compliquer, on parle de documents entre l'Etat et la Région, qui sont des documents structurants pour obtenir des financements pour des travaux lourds, on ait dès à présent des études qui sont engagées pour que peut-être dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans dans 30 ans, je suis désolé d'être sur cet horizon-là, effectivement ces transports supplémentaires puissent arriver. Donc la description que vous avez pu avoir du territoire, c'est votre description d'élus, et moi je la respecte oh combien. L'approche technique du directeur général et des collègues qui ont travaillé sur ce dossier à l'échelle des 7 villes, je dis bien à l'échelle des 7 villes, elle est plus nuancée, je ne veux pas dire tout autre, elle est plus nuancée. Il y a effectivement je crois des raisons d'être optimiste, on va y arriver, qu'effectivement on va construire un habitat intelligent, peut-être différent, respectant des normes très sévères, on va faire le pari des espaces verts et on va réussir ce pari. Et on va sauver l'emploi parce que si on devient une ville dortoir ou des villes dortoirs, je ne pense pas que ce soit forcément l'objectif, en tout cas ce n'est pas l'objectif porté par les 7 maires. Voilà ma réponse technique, mais Monsieur le Maire, je peux apporter des compléments, si nécessaire.

M. PELAIN, Maire :

Merci Monsieur le Directeur. 4 points sur lesquels je voudrais répondre, mais lorsqu'on voit nos 12 défis, on se rend compte quand même que notre projet rentre pleinement dans ces 12 défis qui ne sont pas simples à relever, mais ils y rentrent et on va, comme vous l'avez dit Monsieur le Directeur, y arriver. C'est un débat sur le territoire, ce n'est pas un débat sur notre politique locale, donc il ne faut pas se tromper là-dessus. Malgré tout, je vais répondre à quelques questions, si M. BENTAJ veut bien m'écouter.

Les Berges de Seine, on est tous d'accord, elles doivent être protégées, on est une des rares villes dans les Hauts-de-Seine à avoir une zone 30 avec des quais aussi beaux, qui sont vieillissants, et c'est pour ça que nous les avons inscrits dans le PPA avec le Président OLLIER de la Métropole et avec Monsieur le Préfet, pour qu'ils soient réhabilités et que cette réhabilitation des quais soit financée par la Métropole, mais aussi par le Département. Donc ils sont fléchés et ils seront préservés et ils seront réhabilités, en tout cas je me bats pour ça. Pour ce qui est de la bétonisation, alors il y a maire bâtisseur et non pas maire bétonneur, chaque fois vous faites l'erreur M. BENTAJ, mais il y a quand même une contradiction, c'est quand on décide de ne plus construire un immeuble de 8 étages sur l'emplacement d'une ferme que l'on veut préserver, c'est un scandale, donc on dédensifie, on garde une ferme historique qu'on réhabilite avec un espace vert et là c'est un scandale, et quand on construit, on a des projets immobiliers, pour le coup, c'est aussi une erreur, donc il va falloir arriver à s'ajuster, je termine. Ensuite, vous avez parlé réhabilitation et c'est vrai, il faut réhabiliter et c'est pour ça qu'on s'est battu pour relancer l'ANRU 2 centre-ville et Caravelle, ANRU 2 qui avait été stoppé par mon prédécesseur il y a quelques années, ce qui était une grave erreur, nous avons perdu près de 2 ans sur cette réhabilitation, et donc nous l'avons relancé et nous allons réhabiliter La Caravelle. Il y a d'ailleurs un moment de concertation sur le sujet samedi à l'espace Nelly Roussel et vous avez une délibération qui va arriver aussi plus tard dans la soirée sur la signature de la convention concernant la réhabilitation du centre-ville. Et tout le travail que l'on fait sur l'Îlot du Mail, avec un plan de sauvegarde, rentre dans ce cadre-là de la réhabilitation. Mais moi, je ne suis pas dans l'immobilisme et donc cette Ville va se transformer pour être attractive et rayonner et c'est ce que l'on demande. Pour ce qui est de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire, elle est souvent mentionnée et expliquée lors des Conseils de territoire à Gennevilliers, mais pour cela et pour l'entendre et le comprendre, il faut être présent à ces Conseils de territoire. M. PELEAU s'il vous plaît.

M. PELEAU :

Merci Monsieur le Maire. Moi je dis d'abord bravo pour le travail qui a demandé, j'imagine, beaucoup de concertations et ce n'est pas simple, donc merci à vous pour le travail effectué. Après au risque de paraître un petit peu sévère, je trouve que par moment et notamment pour tout ce qui va être espaces verts, végétalisation et voire même mobilités, nous en avons déjà parlé dans d'autres réunions dans d'autres lieux, mais sur la végétalisation, j'ai l'impression qu'on est aujourd'hui sur un instantané, c'est-à-dire que la photo a été prise en disant, voilà ce qu'on a, voilà vers quoi on veut aller. Et quand vous parlez d'ambition, je pense que l'ambition aurait été de voir plus loin dans le futur au moment où aujourd'hui on dit, développons les espaces verts parce que trop de béton, on a besoin de fraîcheur, de choses comme ça, ce qui est hyper important. Sauf qu'on a été rattrapé par le climat et le climat nous dit aujourd'hui, plus d'eau. Donc plus d'eau, ça veut dire que déjà certaines villes aujourd'hui arrêtent d'arroser leur terrain de foot, leur terrain de sport, leur golf et donc nous, en développant la végétalisation, on va régler ça comment ? Ça c'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est par rapport à votre rôle. Donc on sait que le territoire, c'est 7 maires, 7 maires qui décident d'une manière générale et qui décident pour un territoire. Quel est votre rôle dedans ? C'est-à-dire qu'une ville aujourd'hui qui ne joue pas le jeu d'une manière volontaire ou parce qu'elle ne pourra pas, quel va être votre rôle ? Conseil, empêcheur d'erreur ou gendarme ? Voilà merci.

M. PELAIN, Maire :

Monsieur le Directeur.

M. BERTOMEU :

C'est un débat, les techniciens ne doivent pas trop intervenir. Le rôle d'un directeur général va peut-être vous surprendre, c'est un rôle très limité. C'est un rôle, en réalité quand je dis directeur général, c'est tous les services que ce soit les services d'une ville ou les services d'une intercommunalité. Vraiment je suis sincère. Nous on est là pour éclairer le chemin, on n'a jamais considéré, vous êtes des élus, que vous étiez des experts. Vous êtes des experts dans vos métiers personnels, bien entendu. Parfois avec plusieurs mandats, vous êtes devenus des vrais experts de la chose publique, des politiques publiques, on a des vraies « discussions » de techniciens, mais vous êtes des élus et donc vous êtes des élus et vous représentez le peuple.

Et j'ai énormément de respect pour cela. Donc vous, vous parlez pour le nom des habitants. Donc Villeneuve-la-Garenne, c'est 25 000 / 30 000 habitants. Vous, vous parlez au nom ici dans cette salle de tous ces habitants qui physiquement ne peuvent pas être là aujourd'hui pour effectivement faire parler et donner leur avis sur un sujet. Donc nous les techniciens, on est là pour éclairer le chemin. Et quand on arrive à un croisement, on conseille notre élu, on s'engage, on dit à nos élus, nous on conseille plutôt d'aller à gauche parce que là je pense qu'il y a tel ou tel élément qui est positif ou plutôt aller à droite. Et après, la décision, elle relève des maires. Il faut être respectueux de la démocratie, ce sont les maires, les 80 élus plus que les maires, les 80 élus du Conseil de territoire qui vont voter les délibérations qui derrière vont générer des actes. De la même manière que vous, vous êtes 35 ici et vous votez, j'ai bien noté qu'il y avait quelques absents, vous votez pour effectivement des décisions qui vont impacter la totalité des habitants de ce territoire. Je n'ai pas de difficulté par rapport à ça. Aujourd'hui, vous évoquez le fait, ça peut arriver dans une interco qu'on ait un maire qui ne soit pas d'accord sur tel ou tel projet. Depuis la création de l'EPT, c'est arrivé une fois sur un sujet, je crois que c'était sur la gestion des déchets où on avait un maire qui ne le sentait pas, pour parler un peu trivialement. Et donc, on avait la majorité puisqu'on avait les 6 autres maires qui étaient les 6 villes pour eux, qui étaient favorables. Eh bien non, on s'est laissé le temps de la concertation et puis on s'est dit, le projet finalement n'est peut-être pas mûr, il faut se laisser un petit délai et puis il faut revenir sur ce plan-là. Pour vous faire sourire un peu, parce que tout ça, le PADD, c'est un sujet important, mais heureusement, il n'y a pas de vie en jeu, enfin je n'espère pas, avec mon expérience, parce que je commence à devenir un vieux routard, je vieillis, mais parfois les élus me disent oui, mais je sais qu'en réalité, ils ne sont pas prêts, ils m'ont dit oui presque pour me faire plaisir, mais c'est un non, donc je ne vais pas prendre le oui, je vais revenir et je vais les réinterroger, je vais réexpliquer le dossier. De la même manière, parfois ils me disent non, mais je sais qu'ils ne m'ont pas dit totalement non, ils m'ont dit représente-nous le dossier, trouvons-nous un autre angle de vision, redonne-nous des moyens de compréhension et, c'est ce que font aussi toutes les équipes des villes bien entendu. Pour ce qui est des espaces verts, le PADD n'est pas un catalogue de tout ce qui est fait. Et je ne cherche pas ici à faire de la réclame en vous disant qu'on est les champions du monde, même si je le pense très fort au niveau du territoire, on est un territoire particulièrement dynamique. Au niveau des espaces verts, on aurait pu vous parler des îlots de chaleur, on travaille avec les villes sur les îlots de chaleur. Alors ça fait un peu sourire, enlever le goudron dans les cours d'école, ce genre de chose, mais c'est très concret, c'est très concret. Donc des actions comme ça, on est très engagé. On est en train de préparer un plan nature. On pourrait vous donner des chiffres sur le nombre d'arbres que les élus souhaitent qu'on plante sur ce territoire. Donc il y a vraiment des choses très concrètes, on n'est pas voilà dans l'effet d'annonce. Les élus attendent des résultats à l'échelle du territoire et ils veulent un vrai mouvement général. Vous parlez de tout ce qui est eaux de pluie, on a un schéma directeur d'assainissement (SDA) qui est en cours d'élaboration, c'est un projet à 3 millions d'euros au passage, et donc on a fini le diagnostic, on pourra présenter ces éléments soit sur la fin de l'année et sur le début de l'année prochaine. Et dans le cadre de ce SDA, il y a tout un travail effectivement sur déconnecter au mieux les eaux de pluie pour qu'effectivement, elles puissent s'infiltrer dans le sol et que tout ça bien sûr retourne à la nature, mais n'atterrisse pas à Achères dans des zones de traitement ou au SIAP à Clichy ou à Colombes. Donc il y a des choses très concrètes, mais le PADD, pour une petite formule un peu facile, c'est de la stratégie, là on est en amont, on a les grands axes forts, on voit où on va, on voit l'ambition de ce territoire et des villes qui sont derrière ce territoire. Et puis après, ça va se décliner à travers d'autres documents, à travers le règlement qui est en lien avec le PLUi mais pas que, sur lequel on va agir, on ne va pas agir seul, toutes les forces vives, parce que là, on parle des élus, des villes, mais il y a la vie associative, les entreprises, il y a les partenaires institutionnels, voilà il y a tous ces acteurs qui vont aider à changer les choses, à faire avancer les choses. Et puis après, peut-être un dernier élément, mais je l'ai déjà dit 3-4 fois ce soir, il ne faut pas oublier qu'on est aussi en concurrence, on est avec d'autres territoires autour de nous. Et donc si effectivement on veut que les entreprises puissent s'épanouir sur ce territoire, si on veut que les habitants puissent vivre tout à fait confortablement et se déplacer, les autres territoires, ils ont aussi envie d'avoir des transports lourds supplémentaires, mais nous, on se bat pour que ces transports, ils soient ici parce qu'ils considèrent qu'ici, il y a une urgence pour les avoir, mais d'autres vont mener le même combat. Et donc il faudra aussi qu'on soit solidaire, efficace, pour arriver à ce résultat-là. Voilà je ne sais pas si j'ai répondu totalement à vos questions.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Que ce soit le Conseil territorial ou la Métropole, ce sont des assemblées de maires, c'est très important de le souligner et c'est totalement différent qu'un Conseil régional ou un Conseil départemental. Quelles que soient les couleurs politiques, on cherche le consensus. Ça peut prendre un peu de temps, mais on cherche le consensus et l'exemple sur notre territoire est à la Métropole où le SCoT a été voté à 94 ou à 95 %, donc vous imaginez le temps qu'il a fallu, le travail qu'il a fallu, mais donc c'est une assemblée de maires qui défendent un territoire et ça c'est très important, c'est vraiment totalement différent d'un Conseil régional au départemental. M. MASSOU.

M. MASSOU :

Bonsoir à tous, bonsoir au revenant, bienvenue. Ma première question, c'est quand même à quoi sert notre débat de ce soir ? Il va modifier quoi ? Le Conseil de territoire qui se réunit bientôt là le 22, je pense qu'il va voter le document tel qu'il est probablement. Je ne sens pas, à moins que les autres Conseils municipaux aient proposé des évolutions, voilà je ne vois pas où est l'entrée pour que le 22 il y ait une prise en compte de choses qui sont dites dans les Conseils municipaux, parce que je connais le fonctionnement, ce document il est bien bouclé, il a sa cohérence et donc au départ, je pense qu'il a l'aval des maires et à l'arrivée, les maires vont tous le voter et y compris les 80 élus du Conseil de territoire. Donc c'est ma première question, à quoi on sert ce soir. C'est un débat sans vote donc c'est bien de débattre, mais les conseillers municipaux ne se prononcent pas. Alors moi je suis très partagé parce que les textes qui nous sont soumis ont un aspect consensuel, je le disais tout à l'heure avant la réunion, bon c'est un peu des formules qu'on retrouve sans doute dans beaucoup de territoires, qu'on retrouve dans la communication aujourd'hui institutionnelle un peu partout. Et j'ai comme l'impression quand même qu'on évite les sujets qui fâchent. On évite les sujets qui fâchent soit parce que le consensus entre les maires conduit à ça, ce qui n'est pas obligatoirement positif d'éviter les sujets qui fâchent, parce que j'ai quand même un doute sur l'unanimité au niveau du territoire sur l'ensemble des sujets. Parce qu'il y a des pratiques dans chaque commune qui peuvent être différentes. Mon deuxième souci, c'est qu'on passe du PLU à PLUi, donc ça me renvoie quand même à la création de ce territoire. Quand on voit la carte projetée tout à l'heure, on est à Villeneuve-la-Garenne. Les Villéno-garennois, de par leurs déplacements, leurs activités, leurs relationnels, sont autant tournés vers L'Ile-Saint-Denis, Saint-Ouen, Saint-Denis que vers Colombes ou Argenteuil. Et ces voisins n'existent pas, ils n'existent pas dans la réflexion qui nous est proposée ce soir, c'est-à-dire qu'on est, je fais la comparaison, mais on sort là de réunions dans les quartiers, on sort de la réunion dans les quartiers, quand on voit les sujets évoqués par les populations dans les quartiers, c'est autocentré, c'est on est loin des enjeux qui nous sont posés en tant que population, civilisation, devenir de la planète, bref face à des enjeux lourds, on est quand même le nez sur des sujets fort importants pour les populations qui y vivent mais qui ne sont pas dans les enjeux globaux qui eux mériteraient beaucoup plus d'attention. J'ai un peu l'impression qu'on reproduit au niveau des communes et des territoires un peu la même chose, c'est-à-dire qu'on est le nez sur notre Commune, notre territoire, sans que les enjeux plus globaux qui nous sont posés impactent la réflexion de ces territoires. Elle est présente mais c'est des formules tellement passe-partout et on verra après avec le contenu évidemment qui va sortir de tout ça quand ça va être mis noir sur blanc au niveau du PLUi, mais pour le moment moi je reste un peu sur ma faim. Pourquoi ? Moi j'avais travaillé à l'époque sur l'élaboration du SDRIF qui est en révision aujourd'hui. S'il y en a ici qui ont vu passer la révision du SDRIF, qu'ils lèvent la main. On ne sait pas où sont les débats, où ils se mènent, et la difficulté c'est bien d'associer les populations. On avait essayé à la précédente révision avec la commission du débat public qui s'était emparée du sujet et qui avait fait des réunions dans les territoires pour essayer de faire en sorte que les populations soient confrontées à des enjeux globaux. Pourquoi ? Parce que je ne pense pas moi que les populations peuvent accepter certaines décisions incontournables si elles n'ont pas pigé les enjeux globaux auxquels on est confronté. Et que si on reste sur le localisme, je prends un exemple : on tire les leçons de l'aménagement de cette région où les gens habitent au fin fond du Val d'Oise, au fin fond de la Seine-et-Marne, utilisent les transports, utilisent les réseaux, il faut construire de nouveaux équipements publics, on en tire les leçons et puis on s'est quand même planté sur l'aménagement qui, au lieu de densifier, a étalé, étalé, étalé, et nous conduit dans une situation où tous les matins, c'est des kilomètres de bouchons, c'est des transports qui ont du mal à répondre, des RER qui sont en difficulté, bref...

Et l'autre jour, je le disais, on ne me croit pas quand je le dis, mais à une époque, on me disait ici, moi j'ai été élu, le maire s'appelait M. Roger PREVOT, il nous parlait d'un projet Villeneuve-Antony en souterrain en voiture. Et la seule réaction qu'il avait quand il m'en parlait, c'était les populations demandent quand est-ce que ça se fait, quand est-ce qu'on va l'avoir quoi ce souterrain. Donc on est et on voit bien que par rapport à l'évolution des réflexions, on a complètement bougé sur le type de déplacement dans les zones denses. Mais encore faut-il qu'on continue de densifier. On n'y est pas, on voit bien les chiffres de construction de logements, on n'est pas du tout au niveau. La crise du logement est, comment dire, elle est explosive, explosive, on manque de logements et on manque de logements notamment accessibles. Bon donc ces questions-là, je ne les retrouve pas. Parce qu'évidemment on peut dire, adapter, je ne vais pas reprendre les formules, mais on est confronté à des populations qui ont des besoins spécifiques. Si on parle du logement en général sans pointer ce qui fâche qui est le logement social, évidemment on surfe. Si on parle de constructions nouvelles sans parler de quelle densification dans ces territoires, on surfe sur les difficultés. On peut parler de transports, on parle beaucoup de transports au sens gros équipements, mais il y a aussi tout ce qui est maillage plus fin, je trouve qu'on ne parle pas beaucoup de transports de marchandises. On est quand même dans une région où le transport de marchandises est un enjeu crucial. Moi je veux bien qu'on dise les 12 millions d'habitants qui vivent en Ile-de-France, on les nourrit sans transport, non il y a un problème de desserte des transports de marchandises en Ile-de-France. Et donc là pareil, soit on est le nez sur notre territoire en disant ce n'est pas bien le port de Gennevilliers et il ne faut pas se servir de la Seine pour transporter des marchandises parce que les riverains n'en veulent pas. Soit on est sur un enjeu plus global, cette région nécessite du transport fluvial à une autre mesure de ce qu'il est aujourd'hui. Sinon on continuera à transporter par la route. Et donc si c'est, bon je prends cela, mais je peux en prendre d'autres, si ces enjeux globaux ne sont pas repérés, pointés du doigt pour que le débat ait vraiment lieu ou au contraire on produit des documents qui font qu'à l'arrivée, ces débats-là sont évités parce qu'ils sont un peu lisses, je pense qu'on passe à côté du sujet. Ou alors on va se retrouver avec des réponses qui ne seront pas appropriées par les populations, qui ne seront pas appropriées parce qu'on n'aura pas eu ces débats plus globaux. Et donc ma question quand même aussi, c'est comment le PLUi va en tenir compte. Alors je ne sais pas quelle va être l'évolution du SDRIF, sa révision, mais il faut qu'il soit en cohérence avec des documents adoptés à d'autres échelles. Quand le SDRIF dit densification, transports en commun, transports marchandises, port de Gennevilliers, port à développer, et cetera, et cetera, il faut que le PLUi prenne en compte ça ou alors on est dans des affirmations à tous les niveaux dont tout le monde n'a rien à faire. Ça ne peut pas fonctionner. Voilà donc moi je pense que, alors j'évite les questions de formation, d'école, de scolarité, de sécurité, et cetera. Mais même chose sur l'emploi. Bon donc je n'insiste pas mais je trouve que les formules générales qui sont assez lisses, voyez irriguer la ville de mobilités apaisées. Qui peut dire, irriguer de mobilités apaisées, quand on prend les transports en commun, je ne sais pas si c'est des mobilités apaisées. Moi j'ai 3 personnes dans la famille qui les prennent tous les jours, je vous garantis que tous les soirs, ils ne rentrent pas apaisés. C'est quoi des transports apaisés, y compris ceux qui utilisent les vélos et les pistes cyclables, ils ne rentrent pas apaisés. Donc c'est quoi des transports, des mobilités apaisées. Bon voilà, je peux prendre des formules de ce genre, mais faisons attention à ne pas être quand même un peu loin de la réalité vécue. Et est-ce qu'on prend à bras le corps cette réalité vécue pour la transformer. Et je ne pense pas qu'on puisse la transformer avec des formules qui essaient d'abord de faire consensus.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Une minute M. BENTAJ chrono.

M. BENTAJ :

Une minute chrono. S'agissant d'un débat, je pense qu'on peut passer outre du règlement intérieur qui...

M. PELAIN, Maire :

M. BENTAJ, vous avez utilisé 20 secondes déjà.

M. BENTAJ :

Je vais être très rapide. Je pensais vraiment assister à un débat sur le PADD et j'ai assisté à un cours sur les institutions, quel est le rôle du DGS, l'interco...

M. PELAIN, Maire :

Il vous reste 10 secondes.

M. BENTAJ :

Et puis de l'autre côté, j'ai assisté à un débat sur les états d'âme. Je pense, pour défendre simplement le travail qui a été fait par l'interco, il y a eu un diagnostic, vous auriez pu y participer, je pense que vous auriez eu largement le temps de débattre un petit peu de toutes ces orientations là et vous sauriez plus que ce qui est écrit ici, ce qui a été fait et je pense à mon avis que vous avez sollicité, puisque j'y ai participé par un autre billet, l'ensemble des associations environnementales et notamment la Fédération Environnement 92, pour cela je vous remercie.

M. PELAIN, Maire :

Merci, merci. M. MASSOU, qu'est-ce qui se passe ce soir ? On parle de déontologie, ça ne va pas, on lance un débat, ça ne va pas, qu'est-ce qui se passe ? Enfin je sais, on est au mois de juin, on est fatigué, il fait chaud, mais ça on le sait, on doit réhabiliter cette mairie, on s'y attachera notamment sur cette passoire thermique qu'elle est, mais quand même. On a un débat et il doit, il se tient et c'est quand même très intéressant tout ce qui a pu être dit. C'est un travail qui a été long pour arriver à ce document et qui a été long entre les maires. Et je vous l'ai dit, c'est pour trouver un consensus sur ce document. Eh oui, toute la population n'est peut-être pas sollicitée personne à personne, mais on est aussi des élus, ça a été dit tout à l'heure, qui représentons cette population. Alors effectivement ce SDRIF-E d'ailleurs, ce n'est plus le SDRIF, c'est le SDRIF-E, c'est important, le SCoT, alors SDRIF-E c'est la région, le SCoT, c'est la Métropole et le PLUi va venir clôturer cette démarche en arrivant à rendre cohérent le SDRIF et le SCoT qui sont vraiment eux sur des grandes orientations, le PLUi nous permettra de pointer réellement les projets sur chaque territoire de manière très précise. Je pense qu'on peut dire que le débat a eu lieu, nous devons prendre acte de ce débat, est-ce que nous sommes tous d'accord que ce débat a eu lieu ? Il n'y en a qu'un qui a dit qu'il était d'accord. Alors est-ce que nous sommes tous d'accord ? Je vous remercie. Et je remercie donc le territoire, Mme DOZIAS et M. BERTOMEU de nous avoir accompagnés dans cette démarche, merci beaucoup.

M. BERTOMEU :

Merci pour votre accueil. Et effectivement nous avons assisté à un beau débat.

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE**

Des orientations générales du PADD.

**Liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

19- Approbation du principe d'acquisition par la Ville d'une emprise de 860 m², propriété d'immobilière 3F, cadastrée section H numéro 107, correspondant à une partie de la rue Gaston Appert à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

En 2021, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une nouvelle halle de marché, d'un parking souterrain de 150 places ainsi que l'aménagement de l'ensemble des espaces publics inhérents au projet.

Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver le principe de l'acquisition de cette parcelle, correspondant à une partie de la rue Gaston Appert.

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée section H numéro 107, correspondant à une partie de la rue Gaston Appert à Villeneuve-la-Garenne.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

20- Approbation du principe de l'acquisition d'un bien, cadastré section H numéro 122, correspondant à un local technique sis 28 rue Henri Barbusse à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

Sur le même sujet, on est là rue Henri Barbusse section H n° 122 pour la réalisation de ce marché, du parking, ainsi que des espaces publics, il s'agit donc d'une emprise appartenant à ORANGE. Et donc il faut démanteler ce petit bâtiment que vous avez au fond du parking.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le principe de l'acquisition la parcelle H n°122 sise 28 rue Henri Barbusse, appartenant à Orange pour démanteler les édicules et permettre la réalisation du parvis de la halle de marché.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

21- Approbation de l'avenant numéro 3 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kV surplombant la commune de Villeneuve-la-Garenne avec SOLIDEO, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

Le 12 décembre 2018, la Ville a signé cette convention, à l'instar de SOLIDEO et de la Métropole du Grand Paris. La poursuite des études et la passation de certains marchés permettent de préciser la consistance des ouvrages et de disposer d'un coût des travaux à terminaison plus précis. L'avenant N° 1 à la convention du 11 janvier 2019, signé en 2020, a permis de préciser ces points. L'avenant N° 2, quant à lui, a eu pour objet de prendre en compte les conséquences financières de la crise sanitaire. Et le présent avenant N° 3 a pour objet le financement complémentaire permettant de terminer les travaux et de pallier au surcoût engendré par les divers aléas. Le coût global du projet initialement estimé à 70 millions a donc été réévalué à 90 millions en 2020 puis réévalué à 95,5 millions. La répartition actualisée entre les financeurs est la suivante (les montants s'entendent Hors Taxes) :

- 29,7 millions à la charge de RTE (+ 8 %) ;
- 33 millions à la charge de SOLIDEO (+ 7 %) ;
- 19 millions à la charge de la MGP (+ 6 %) ;
- Et pour Villeneuve-la-Garenne, on reste à 13,447 millions et donc il n'y a pas de surplus.

Sur cette base, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet d'avenant N° 3 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes qui surplombent la Ville, avec SOLIDEO, la MGP et RTE et de m'autoriser à le signer.

M. MASSOU.

M. MASSOU :

J'ai juste une question sur les financements que vous avez annoncés, parce que nulle part dans les documents n'apparaît le financement du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Or il y a eu une subvention votée par le Département pour les lignes à haute tension. Donc ça n'apparaît nulle part.

M. PELAIN, Maire :

C'est un financement caché. Comme la Région ou d'autres en fait, c'est des financements qui ont été fléchés directement à la Ville sur les fameux 13 millions pour arriver à ces 13 millions. Donc ce n'est pas un financement direct, c'est la Ville qui a demandé des financements qui ont été donnés par le Département, c'est 3 millions d'euros, pour boucler notre budget à nous dans le cadre de ce financement-là.

M. MASSOU :

Si vous permettez, ce serait quand même honnête de ne pas, à chaque fois, dire « la Ville va financer à 13 millions ». Je n'entends jamais parler des millions donnés par la Région ou le Département qui font que la Ville, sur son propre budget, sur ses recettes à elle, elle ne va pas financer 13 millions.

M. PELAIN, Maire :

Dans le cadre de cet avenant de cette convention, le Département ou la Région n'apparaît pas, il y a ces 4 financeurs. Par contre, dans le cadre du financement de la Ville qui est donc souligné dans cet avenant et cette convention, nous avons intégré les financements du Département et de la Région. Je peux le dire à l'oral, et je l'ai souvent dit, que je remercie le Département et la Région pour le financement de cet enfouissement, mais il ne rentre pas dans le cadre de cette convention.

Y-a-t-il d'autres remarques ? M. PELEAU.

M. PELEAU :

Oui sur ce point, je suis certainement moins aguerri en termes de chiffres que certains de mes collègues, je pense que l'avenir le dira, mais moi je, par rapport aux tableaux qui ont été proposés, alors déjà j'ai beau changé de lunettes, c'est quand même assez illisible. Le coût total de l'enfouissement des lignes est passé de 95,43 millions au lieu de 70,19 millions. Sur cette différence entre le budget initial et le coût réel, 5,48 millions sont pris en charge par RTE, SOLIDEO, Métropole du Grand Paris et Villeneuve-la-Garenne qui a été dit pour 300, mais je crois que ça ne coûtera rien à la Ville. Mais quid du reste parce que si je fais une soustraction simple, cela fait quand même un écart de 25 millions et si on enlève les 5,48 millions, il reste quand même 19,76 millions. Alors c'est peut-être la part du Département qu'on cherche, mais en tout cas je ne vois pas qui prend en charge ces 19 millions.

M. PELAIN, Maire :

Le Département est généreux mais quand même. On vous donnera la réponse, mais je vous assure, les calculs sont les bons dans cette convention, on vous donnera la réponse juste après ou dès demain.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le projet d'avenant N° 3 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kV surplombant la Ville, avec SOLIDEO, la MGP et RTE

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à le signer.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

22- Approbation du choix du candidat retenu et de la signature du bail dans le cadre de l'appel à candidatures pour le projet de restaurant situé à la ferme Gallieni

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

A l'occasion de l'opération d'aménagement du quartier Gallieni sud, la Commune de Villeneuve-la-Garenne a souhaité préserver une des dernières traces du passé rural et agricole de la Ville pour développer un véritable lieu de vie et de convivialité. Dans ce contexte, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance en date du 6 octobre 2022, de lancer un appel à candidatures pour le projet de restaurant situé à la ferme Gallieni. La Ville a réceptionné un dossier de candidature de la société « Région ». Le choix a été déterminé au moyen des critères suivants :

- 35 % pour la pertinence du projet ;
- 25 % pour la viabilité économique du projet ;
- 20 % pour la qualité technique ;
- 20 % pour l'offre de prix pour le montant du loyer.

L'offre de la société « Région », représentée par M. Christophe PRADEAU, répond aux exigences formulées et propose ainsi un nouveau lieu de convivialité pour accueillir environ 90 tables ainsi qu'une épicerie fine. Le montant du loyer mensuel est fixé à 5 000 € hors charges soit 60 000 € par an pendant trois années. A l'issue de ces trois années, un intéressement sur le chiffre d'affaires sera versé à la Ville.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de conclure un bail commercial avec la société « Région », représentée par M. Christophe PRADEAU ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

On ne va pas revenir sur ce débat-là, ce n'est pas le lieu. Je voulais juste préciser Monsieur le Maire que je vous ai adressé un courrier par l'intermédiaire de mon avocat, il y a 2 mois, concernant des éléments relatifs à la fameuse ferme, puisque ce n'était qu'un maraîcher, et 2 mois après, on n'a toujours rien reçu.

M. PELAIN, Maire :

Très bien. Y-a-t-il d'autres remarques ? Je vous en prie M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

Bonjour à tous, bonjour à toutes. En commission technique, on a appris qu'il n'y avait qu'un participant à cet appel d'offres, que d'autres étaient venus visiter le lieu, mais malheureusement il n'y a eu qu'un candidat. Donc d'une part, je suis assez déçu de m'apercevoir que l'attractivité n'est pas encore là de notre territoire. Et je voulais savoir comment vous analysez le fait qu'il n'y a qu'un seul candidat. Et puis étant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat, nous on s'abstiendra, parce que ça veut dire qu'on ne pouvait pas vraiment choisir donc voilà.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Ce n'est pas un marché public, c'est un appel à candidatures. Effectivement il y a eu un seul candidat, effectivement ce n'est pas en 3 ans jour pour jour que l'on arrive à retrouver une attractivité et un rayonnement que l'on a perdu il y a bien longtemps. Toujours est-il que c'est un candidat sérieux et qu'on est très heureux de pouvoir l'accueillir et d'enfin pouvoir proposer dans peu de temps un restaurant dans notre Ville, qui s'ajoutera au restaurant qui sera au pied du marché.

Pas d'autres remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Pareil, donc un seul candidat, c'est triste. C'est triste pourquoi ? Parce que je trouve que la réussite de ce concept de restaurant, épicerie, et cetera, l'enjeu est important quand même parce que ça fait longtemps qu'on n'a pas installé à Villeneuve-la-Garenne des restaurants qui attirent la population suffisamment pour y aller fréquemment. Je pense qu'il y a une certaine attente d'une partie de la population, pas toute. Et en même temps, je ne mets pas en cause le sérieux de celui qui a déposé son dossier, mais le rapport d'analyse des offres n'est quand même pas enthousiasmant. Je ne vais pas tout vous lire, mais quand même.

Panier moyen : absence de cette donnée ; fréquentation : absence du nombre de repas par jour et vente à emporter insuffisante ; éléments concernant la concurrence : aucune information n'apparaît sur ce sujet, insuffisant ; nombre de couverts/jour estimé : absence de données ; capacité de production notamment en cas de vente à emporter : seulement exprimée en chiffre d'affaires global ; nombre de services à chaque repas : aucune information indiquée ; jours et horaires d'ouverture : information présente ; ticket moyen : élément majeur n'apparaît pas dans l'offre et dans le calcul du chiffre d'affaires. Bon donc on peut continuer le taux de remplissage estimé jour et soir : aucune donnée indiquée. Donc je veux bien que ce soit un postulant sérieux, mais je ne vois pas comment il peut se faire une idée de réussir quand l'analyse des offres comporte autant d'aspects incertains ou négatifs. Voilà. Donc je suis un peu inquiet parce que le danger quand même, c'est que quelqu'un s'installe et que ça foire, ça ne va pas contribuer après à trouver de nouveaux dossiers qui voudront prendre l'affaire.

M. PELAIN, Maire :

Merci. A côté de ça, il y avait des critères techniques que vous n'avez pas soulignés, qui étaient la note prépondérante de cet appel à projets, et qui eux sont excellents. Et puis oui, on va ouvrir un restaurant, un bar et une épicerie fine à cet endroit-là et ça permettra de répondre à une véritable demande des Villéno-garennois et une longue attente qui est aussi difficile aujourd'hui.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des votes contre ce projet-là ? Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité, je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De conclure un bail commercial avec la société « Région » représentée par M. Christophe PRADEAU.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : liste majoritaire,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Abstentions : Libres & Citoyens, Villeneuve La Gauche,
écologiste et solidaire, Union pour Villeneuve,**

23- Approbation du protocole d'accord transactionnel amiable pour le versement d'une indemnité d'éviction d'un bail commercial situé 11-17 avenue Marc Sangnier entre la Commune de Villeneuve-la-Garenne et la société DIAGAMETRE immobilier

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

La Commune porte depuis plusieurs années une réflexion de fond afin de renforcer l'attractivité de son territoire et notamment le quartier de la Bongarde. Dans ce cadre, la Ville a participé à l'appel à projet « Inventons la Métropole » organisé par la Métropole du Grand Paris. Parallèlement à ce projet et pour maintenir une activité économique dans le secteur, la Ville a loué à des entreprises, ayant besoin de petites surfaces, des bureaux à des tarifs compétitifs en petite couronne situés au 11-17 avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne. Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est nécessaire que le locataire déménage des locaux. Ainsi, la Commune a trouvé un accord avec la société DIAGAMETRE IMMOBILIER en proposant la signature d'un protocole d'accord transactionnel amiable intégrant le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 13 642 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le protocole.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

24- Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne (aire 2029) dans le cadre du NPNRU

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

La Ville de Villeneuve-la-Garenne s'est engagée depuis 2014 dans un projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne. L'accompagnement de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain et de ses partenaires représente une opportunité pour la Ville de poursuivre la transformation urbaine engagée dans les années 2000. La mise en œuvre des projets passe par une double contractualisation :

- Une contractualisation-cadre à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine qui comprend le volet intercommunal et transversal des projets NPNRU du territoire ;
- Des conventions opérationnelles par quartier sur la base des projets validés par l'ANRU.

Elle constitue le cadre contractuel des financements accordés par l'ANRU des opérations suivantes :

- L'opération de démolition des 132 logements d'Immobilière 3F, donc c'était la barre Emmaüs ;
- Les opérations d'aménagement comprenant la réalisation des espaces publics du projet (nouvelle voirie dans le prolongement de la rue Brandin, le parc autour du centre culturel Max Juxclier, et la reconfiguration de l'allée Saint Paul), ainsi que la reconfiguration de nouvelles cellules commerciales dans la galerie du Mail afin de requalifier et diversifier le commerce du centre-ville ;
- La réalisation de l'équipement de proximité la médiathèque sera réalisée en pied d'immeuble d'un immeuble de logement social, la médiathèque d'une capacité de plus de 3 000 m² ;
- Les opérations à vocation économique : dans le cadre du projet, le souhait est de retrouver de l'activité économique en centre-ville. Le départ des services de la CPAM et de la Trésorerie Publique a créé une opportunité pour envisager la réalisation d'un hôtel d'entreprise de 1 000 m², pour accueillir des entreprises. Par ailleurs, la Ville souhaite conforter son offre de stationnement public souterrain en centre-ville. Le parking dit « des commerçants » doit être acquis et reconfiguré pour permettre le stationnement de véhicule ;
- L'opération de portage massif engagée par CDC Habitat dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sauvegarde de la copropriété de l'Îlot du Mail.

Le coût du projet est de quasiment 111 millions d'euros, tout opérateur confondu. La demande de majoration faite en comité d'engagement par le porteur de projet n'a pas été retenue. Ainsi le concours financier de l'ANRU au titre de la convention s'établit à hauteur de 15 millions d'euros de subventions et d'un peu plus de 3,5 millions d'euros de prêts distribués par Action Logement Services.

La répartition :

- RLF : 1,5 million ;
- I3F : 30 millions ;
- CDC : 33 millions ;
- SDC : 1,7 million ;
- La Ville et l'EPT : 43 millions.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet NPNRU.

Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Ma seule remarque, c'est l'ANRU ne se foule pas quand même. Ils financent 13 % du projet et c'est eux qui imposent des règles contraignantes, mais ils ne sont pas financeurs essentiels. Je ne comprends pas comment l'ANRU peut aussi peu financer des projets dans des villes comme Villeneuve-la-Garenne, 15 millions sur 111, bon je trouve ça assez lamentable. Que l'ANRU en soit là aujourd'hui alors qu'on nous parle tous que dans ces quartiers, il faut mettre le paquet, il faut rénover, il faut construire, il faut embellir, voilà c'est de l'habillage.

M. PELAIN, Maire :

Je suis assez d'accord avec ça. Malgré tout, si on n'avait pas perdu 3 ans, on ne serait pas passé les derniers dans ce cadre-là. Je vous rappelle que ce projet ANRU a été abandonné, je pense en 2017 ou 2018. Et ensuite, il y a le financement quand même de La Caravelle, cet ANRU 2 a une particularité, c'est que c'est en 2 temps et sur 2 secteurs, le centre-ville et La Caravelle.

S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ce point-là ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du projet NPNRU.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

25- Mandat spécial

Rapporteur : Monsieur Kiran GURUNG

Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur Pascal PELAIN en qualité de Maire et à Madame Sandrine HERTIG, en qualité d'adjointe au Maire pour un déplacement à Avignon dans le département du Vaucluse dans le cadre de la préparation de la saison culturelle lors du festival qui se déroulera entre le 17 et le 19 juillet inclus 2023.

Compte tenu des frais exposés pour les déplacements hors périmètre de la Commune, il est donc proposé que les déplacements puissent, au cas par cas, être remboursés aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration).

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la Commune à prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur Pascal PELAIN en qualité de Maire et de Madame Sandrine HERTIG en qualité d'adjointe au Maire.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Non j'ai eu peur en voyant le dossier mandat spécial, Avignon, je me suis dit c'est encore en rapport avec le collège privé, il veut rencontrer le Pape, mais le siège est à Rome depuis 1377, donc ce n'est pas le lieu pour rencontrer le... Sinon pour le festival évidemment, c'est bien.

M. PELAIN, Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur Pascal PELAIN en qualité de Maire et de Madame Sandrine HERTIG en qualité d'adjointe au Maire.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Abstentions : Union pour Villeneuve,**

26- Tableau des postes éligibles au recours à l'emploi contractuel

Rapporteur : Monsieur Kiran GURUNG

La commune de Villeneuve-la-Garenne dans son processus de recrutement doit appliquer des dispositions du code général de la Fonction publique. Aussi les postes déclarés vacants qui ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires faute de candidatures correspondant au profil demandé, ou si la nature des fonctions ne permet pas d'adapter un cadre d'emplois existant, peuvent être pourvus par le recours aux agents contractuels. Le but de cette délibération, c'est de régulariser pour plus de 100 agents, la liste est en note de synthèse, pour pouvoir justement leur proposer des contrats de 3 ans ou des CDI ou des stagiairisations selon leur statut. Un exemple, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public ou pour une durée d'un maximum de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis

préalable du Comité Social Territorial compétent. La liste des postes, comme je vous l'ai dit, a été communiquée dans la note de synthèse.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Quand on lit ce rapport, on se demande ce qui va rester de la fonction publique territoriale. On est en train de la... ça fait un peu comme rectorat de Versailles qui recrute des enseignants en un quart d'heure. On est mal quand même parce que je pense que le statut de la fonction territoriale, évidemment il mérite, comme beaucoup d'autres fonctions publiques, d'être revalorisé. Et c'est révélateur quand même qu'on en soit là, j'ai presque envie de demander, c'est le tableau des postes éligibles au recours à l'emploi contractuel, j'ai envie de vous demander, lesquels ne le sont pas quand je vois la liste. C'est énorme, c'est énorme. Quels sont les postes dans cette Commune qui ne sont plus soumis, qui n'ouvrent pas à un recrutement à l'emploi contractuel, il reste quoi ?

M. GURUNG :

M. MASSOU, c'est une régularisation sur des agents qui sont déjà chez nous, qui ont des contrats de 1 an. Donc c'est dans un but aussi social de déprécier leurs contrats et de leur proposer enfin des contrats plus viables.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? 1 vote contre. Des abstentions ? Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent. La liste des postes a été communiquée dans la note de synthèse.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Mme NIELBIEN,
Union pour Villeneuve,
Contre : M. MASSOU**

27- Création d'un poste de gardien brigadier au sein de la Direction de la tranquillité publique

Rapporteur : Monsieur Kiran GURUNG

L'évolution de la Ville de Villeneuve-la-Garenne et les engagements pris par l'autorité territoriale ont amené depuis 2020 à renforcer les effectifs des services de la tranquillité publique, en particulier la police municipale. La création à compter du 1^{er} juillet 2023 d'un poste supplémentaire sur le grade de gardien brigadier au sein de la police municipale, à temps complet, est nécessaire.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de la création d'un poste de policier municipal sur le grade de gardien brigadier à la Direction de la tranquillité publique.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La création d'un poste de policier municipal sur le grade de Gardien Brigadier à la Direction de la tranquillité publique.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

28- Approbation du compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville - exercice 2022

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Chaque année, l'exécution du budget donne lieu à la production de deux documents comptables : le compte de gestion et le compte administratif. Le compte de gestion retrace l'exécution du budget à partir de la comptabilité en partie double tenue par le trésorier municipal. Le compte administratif est le compte établi par l'ordonnateur, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité. Afin de délibérer sur le compte administratif, l'organe délibérant doit au préalable disposer du compte de gestion de l'exercice 2022 transmis par le trésorier municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2022, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2022, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

29- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville - exercice 2022

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Chaque année, l'exécution du budget donne lieu à la production de deux documents comptables : le compte de gestion et le compte administratif. Le compte de gestion retrace l'exécution du budget à partir de la comptabilité en partie double tenue par le trésorier municipal. Le compte administratif est, quant à lui, le compte établi par l'ordonnateur, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité. Afin de délibérer sur le compte administratif, l'Assemblée délibérante doit au préalable disposer du compte de gestion de l'exercice 2022 transmis par le trésorier municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? S'il vous plait.

M. BENTAJ :

C'est le compte administratif de la Ville, on est bien d'accord ? Non, c'est le compte de gestion.

M. PELAIN, Maire :

Donc pas de remarque ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

30- Approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville-exercice 2022

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Le compte administratif a pour objet de retracer toutes les opérations réalisées durant l'exercice 2022 et d'en constater le résultat de clôture. Ce document compare également les crédits votés aux réalisations de l'exercice. Il est rappelé que ce budget relève de l'instruction comptable M4 relative aux services ou activités à caractère industriel et commercial et que ses écritures tant en dépenses qu'en recettes sont exprimées en montants hors taxes. Qu'ainsi les recettes réelles, toutes sections confondues, perçues sont principalement constituées par une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 000 €, attribuée par le Conseil municipal de Villeneuve-la-Garenne et par la perception des redevances des usagers d'un montant de 118 080,73 €.

Les dépenses réalisées sur l'exercice sont constituées par un remboursement au budget principal de la Ville correspondant aux frais du personnel mis à disposition pour l'année et au remboursement de la taxe foncière et de copropriété, des frais d'entretien et, par le paiement de la taxe sur les surfaces de stationnement à laquelle l'équipement se trouve assujéti.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2022.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? M. PELEAU.

M. PELEAU :

C'est ce qu'on appelle dans le milieu des médias un marronnier. Effectivement, à chaque fois qu'on parle de ces 300 000 €, j'ai les poils qui se hérissent un petit peu, donc je n'accepte toujours pas ça. Les services m'ont indiqué en commission des finances que ça allait bientôt être résolu et que nous n'aurons plus ce poste exceptionnel qui est là quand même depuis de nombreuses années. Donc nous nous abstenons sur ce point.

M. PELAIN, Maire :

Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas, donc je passe la présidence à Mme BANSEDE pour le vote et je quitte la salle.

Mme BANSEDE :

Je mets donc aux voix l'approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2022. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 2 abstentions. Je vous remercie. Donc le compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour 2022 est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2022.

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,
M. LAGARDE,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,
Abstentions : M. PELEAU, M. DOUAY,**

31- Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2022

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Le compte administratif a pour objet de retracer toutes les opérations réalisées durant l'exercice 2022 et d'en déduire le résultat de clôture. Ce document compare également les crédits votés aux réalisations de l'exercice. Ainsi, les recettes réelles, toutes sections confondues, perçues par la Ville ont atteint 64 419 422,23 € se composant de la manière suivante :

- 52 692 018,43 € € en fonctionnement ;
- 11 727 403,80 € en investissement.

Les dépenses réelles, toutes sections confondues, sont de 62 473 796,47 €, réparties comme suit :

- 42 570 089,25 € en fonctionnement ;
- 19 903 707,22 € en investissement.

Il convient également de tenir compte des opérations d'ordre et de la reprise des résultats des exercices antérieurs :

- L'excédent de la section de fonctionnement de 5 453 142,78 € ;
- L'excédent de la section d'investissement de 4 347 798,88 €.

Enfin, pour le résultat de clôture de l'exercice 2022, sont comptabilisées les dépenses et les recettes d'investissement engagées au 31 décembre 2022, mais non encore mandatées, pour un montant de :

- 3 827 376,02 € de dépenses ;
- 584 437,84 € de recettes.

Cette année, la collectivité a réalisé (hors reprise de résultat précédent) un excédent de fonctionnement de 2 152 826,65 € et un excédent d'investissement de 3 035 737,29 €.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

M. PELAIN, Maire :

Pas de remarques ? Ben alors levez la main M. MASSOU. Voilà je vous passe la parole.

M. MASSOU :

Moi je vais être court. Bon le compte administratif, c'est la façon dont vous avez mis un œuvre le budget que vous avez voté en 2022. Nous n'avons pas voté ce budget, nous avons voté contre, donc nous voterons contre le compte administratif. Mais même si nous avons voté contre le budget, ça ne nous empêche pas d'avoir une vision du taux de réalisation de ce que vous avez vous-même voté. Donc ça vient d'être dit, il y a 5,188 millions d'excédent, 3 millions en investissements, 2,1 millions en fonctionnement. Le taux de réalisation en fonctionnement est correct, à part que vous avez sous-évalué largement les recettes prévisibles. En fonctionnement, je crois que vous êtes au-dessus de 60 %, en réalisé, ce qui évidemment donne des marges pour une amélioration future. Mais mon sujet n'est pas là. C'est que l'an dernier, vous avez décidé d'augmenter les prélèvements sur les propriétaires avec la taxe foncière, ça vous a rapporté à peu près 5 814 000 € en plus de ce que vous aviez les années précédentes. Et vous avez 5,188 millions d'excédents. Et donc on se demande, pourquoi augmenter les recettes de 5,8 millions pour arriver à la limite à ne pas les dépenser puisque vous avez 5,1 millions d'excédent, c'est ma question principale. On fait payer la population sur des projets qui ne se réalisent pas ou sur du fonctionnement qui a beaucoup de marge. Donc j'aimerais avoir quand même une explication de ce choix qui perdure, qui va encore se produire cette année avec l'augmentation des bases et j'espère que vous aurez une réalisation du budget 2023 qui permettra réellement d'utiliser ce que payent les Villénogarennais comme impôts et pas laisser en excédent inutile.

M. PELAIN, Maire :

M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Alors une remarque juste de formalisme. Quand il s'agit de traduire votre politique menée au travers du compte administratif sur un an et qu'on y consacre simplement 30 secondes, voire même 45 secondes si j'exagère, à lire une délibération qu'on a préalablement reçue, je trouve que c'est un petit peu dommage que le débat ne s'installe pas et surtout qu'on puisse débattre un petit peu sur votre orientation, on se contente simplement de nous lire quelques chiffres. Alors j'ouvre le bal sur le débat par rapport à votre gestion en commençant par une amabilité comme d'habitude.

Il m'arrive de dire que votre politique, mais à vrai dire une politique suppose une vision, suppose une cohérence globale, suppose un plan stratégique, suppose que vos orientations aient été débattues dans le cadre des élections municipales et que vous ayez eu l'honnêteté de dire à la population que vous alliez augmenter les impôts. Or ça n'a jamais été dans votre programme, vous l'avez fait cette année-là, mais vous l'avez fait pour quoi faire ? C'est la question qui se pose. Mon collègue à droite même s'il est de gauche vous interroge sur le fait que vous avez un excédent et cet excédent-là équivaut quelque part aux impôts que vous avez imposés. Les impôts et les augmentations des impôts à hauteur de 41 %, 41,5, vous ont ramené exactement 3,7 millions à peu près et non pas 5. Et les variables, les gros éléments du budget de la Ville en matière de fonctionnement n'ont pas changé puisque les charges à caractère général, vous les avez maintenues à 10 427 000 €, quasiment kif kif par rapport à l'année précédente. Donc les charges de caractère général, en l'occurrence le chapitre 011 traduit le service apporté à la population. Ce que je veux dire par là, c'est qu'au moment où vous nous aviez présenté, où vous aviez tenté de justifier a posteriori l'augmentation de la taxe, vous aviez évoqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire que c'était pour améliorer le service aux habitants. Or les chiffres ne mentent pas. L'année précédente c'était 10 millions, cette année c'est 10 427 000 €. Le poste « charges du personnel » le chapitre 012 qui constitue le plus grand poste à vrai dire de dépenses dans les sections de fonctionnement, il était de 27 millions et quelques et vous l'avez gardé à 27 millions et quelques, alors même qu'il y a eu une érosion tout au long de l'année, et je ne vais pas reciter parce que j'ai déjà eu l'occasion de citer tous les prénoms et entre temps je réactualisais avec ma collègue la liste des prénoms, mais je vais vous dispenser de le dire à nouveau, mais la masse salariale est restée la même. Non pas qu'on reproche à la masse salariale d'être ce qu'elle est, on reproche qu'il n'y ait pas de vision, qu'il n'y ait pas d'efficacité et d'efficience parce que vous ne donnez pas à cette masse salariale, vous ne donnez pas à vos fonctionnaires, vous ne donnez pas à l'administration le cap sur lequel ils doivent travailler. En l'absence d'une stratégie, en l'absence d'une vision politique, comment voulez-vous que les agents, malgré leur professionnalisme et leur rigueur, puissent traduire une politique qui n'existe pas. On aurait pu supposer que l'augmentation de la taxe aurait permis avec les 4 millions que vous récupérez, aurait permis de réduire la dette. Vous êtes arrivé au pouvoir en tant que maire avec une dette laissée de 33 millions d'euros et je regardais à date au 31 décembre 2022 la dette est de 31. Vous n'avez rien fait en matière de réduction de la dette. Alors à quoi ça vous a servi à vrai dire. Elle vous a servi à quelque chose d'assez simple en fiscalité, c'est vous avez amélioré par ce biais-là votre épargne nette, puisque je rappelle que votre épargne de gestion, il est de 7,9 millions, alors que l'année précédente, il était de 5 millions et quelques, et qu'à partir du moment où vous remboursez la dette un montant constant de 4 millions d'euros et les intérêts de la dette de 600 K€ à peu près, il vous reste une épargne nette de 3 millions. Et cette épargne nette vous permet d'aller voir les banquiers pour leur dire « j'ai une capacité de remboursement de la dette et à ce moment-là prêtez moi de l'argent ». Et donc, c'est ce que vous avez fait dans le cadre du Budget primitif que vous nous avez présenté dans le cadre de 2023. Donc clairement, vous n'agissez que dans un sens, on oublie l'inflation, on oublie dans quel contexte vous l'avez mis, on oublie comment est-ce que vous avez étranglé les propriétaires qui se sont retrouvés à payer pour les uns 500 €, pour les autres 300 €, pour d'autres 1200 €, sans s'y attendre, tout ça pour quoi ? Pour à nouveau augmenter la dette puisque vous allez emprunter et on a eu déjà le débat là-dessus, sans réduire le rythme du fonctionnement, sans augmenter les prestations de service à la population, c'est simplement pour satisfaire les critères des banquiers, augmenter la dette. Et permettez-moi Monsieur le Maire, mais je vous le dis en toute sincérité cette fois ci, on ne gouverne pas une Ville de 24 000 habitants au doigt mouillé. J'espère qu'un jour, vous aurez cette capacité à nous présenter votre vision pour la Ville, merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. 2 choses. C'est vrai qu'on a augmenté les impôts en 2022, mais ça, vous oubliez de le dire, c'est que la plupart des villes autour de nous l'ont fait en 2023 car elle n'avait pas le choix et nous heureusement qu'on l'a fait en 2022 car la crise qui nous a percutés, c'est quasiment 2 millions d'euros qu'il a fallu trouver immédiatement. Bon M. BENTAJ, je vous l'avais dit l'autre fois, vous essayez encore de nous noyer dans les chiffres, ça c'est une habitude. Je n'ai peut-être pas de vision politique, ce qui est totalement faux et je vais vous le souligner, mais à un moment donné, essayez d'être constructif, ça devient ridicule. C'est-à-dire que la politique on ne la fait pas en jetant une pièce dans une fontaine et en faisant un vœu.

La politique, c'est un projet. Et oui la politique, vous avez raison, on ne la fait pas aussi M. BENTAJ uniquement sur les réseaux sociaux, ce qui est votre fort, mais il y a une vraie vision, cette équipe qui s'engage tous les jours de l'année sur ce projet pour répondre aux besoins des habitants a une vraie vision et je peux vous dire qu'elle la défend, c'est une belle équipe qui se bat pour le quotidien des Villénogarennais. Enfin un nouveau marché, 3 maisons de santé. Le nouveau marché, les travaux commencent ce mois-ci, les maisons de santé, il y en a une qui vient d'être livrée, la deuxième, vous avez tous voté à l'unanimité le financement de celle-ci, plusieurs équipements sportifs, une police municipale avec 18 agents et un nouveau poste de police. Puisque vous êtes un adepte des réseaux sociaux, vous avez vu qu'on a accueilli 50 nouveaux agents dans cette ville. Une médiathèque dont les travaux commenceront avant la fin du mandat. Vous avez suivi l'enfouissement des lignes à haute tension, enfin quand même c'est un moment historique, on ne vous y a pas vu d'ailleurs, d'enfouir ces lignes. Alors pour être honnête, les majorités successives se sont battues pour l'enfouissement de ces lignes, on a continué ce combat et donc on y est tous arrivés. On a musclé la vie associative pour vraiment aider les associations et les accompagner. On ne va pas revenir sur les 2 restaurants qui vont ouvrir. Donc la vision politique on l'a, on sera jugé sur nos actes mais il y a quand même peu de majorités dans cette ville, à part M. PREVOT qui avait été visionnaire à l'époque et on l'a souligné, on retrace quasiment la même période puisqu'il y avait un besoin de logements très important à Villeneuve-la-Garenne, il avait transformé cette ville, mais voilà, la vision politique on l'a, je vous remercie de vos remarques, mais elles sont vraiment peu crédibles. Et puis vous verrez ce qui va être livré et ce sera de grands moments à partir de l'année prochaine. D'ailleurs, il y a déjà des choses qui ont été livrées, on a coupé des rubans et uniquement pour les Villénogarennais, donc soyez constructif et non pas destructif et vous aussi essayez de nous proposer des choses, ça nous changera.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je passe donc la présidence à Madame BANSEDE sur ce point-là et je quitte la salle.

Mme BANSEDE :

Merci Monsieur le Maire. Donc pour l'approbation du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc le compte administratif du budget principal de la Ville pour 2022 est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Contre : La Gauche, écologiste et solidaire, Union pour Villeneuve,**

M. PELAIN, Maire :

Merci pour votre confiance. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui ont travaillé sur ces différents points budgétaires et je compte sur vous pour faire glisser ces remerciements à chaque agent, merci beaucoup.

32- Affectation du résultat 2022 dans le budget annexe du parking du centre-ville 2023

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, la Commune de Villeneuve la Garenne a procédé à la reprise anticipée du résultat de l'année 2022 du budget annexe de la régie autonome du parking du centre-ville, pour l'affecter au budget primitif adopté par le Conseil municipal du 6 avril 2023. La délibération d'affectation définitive du résultat ne peut cependant être adoptée qu'après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, en termes concordants, ce qui vient d'être fait.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'affectation au budget annexe du parking de centre-ville de l'année 2023 :

- du résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2022 d'un montant total de 117 217,55 € en intégralité sur la section de fonctionnement dite « d'exploitation » ;
- du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant total de 1 400 696,41 € en intégralité sur la section d'investissement.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Si pardon excusez-moi M. MASSOU.

M. MASSOU :

J'en ai une, elle aurait peut-être pu venir au moment du débat sur la SPL mais c'est lié. Que devienne les 1 400 696 € d'investissement en cours d'année quand la SPL reprend l'ensemble du parking centre-ville ?

M. PELAIN, Maire :

On clôture et on affecte au budget de la Ville. D'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'affectation au budget annexe du parking de centre-ville de l'année 2023 :

- du résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2022 d'un montant total de 117 217,55 € en intégralité sur la section de fonctionnement dite « d'exploitation » ;
- du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant total de 1 400 696,41 € en intégralité sur la section d'investissement.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

33- Affectation du résultat 2022 dans le budget principal 2023 de la Commune

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Même exercice que pour le budget principal. En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, la Ville a procédé à la reprise anticipée du résultat de l'année 2022 pour l'affecter au budget primitif adopté par le Conseil municipal du 6 avril 2023. La délibération d'affectation définitive du résultat ne peut cependant être adoptée qu'après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, en termes concordants.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'affectation au budget principal de la Ville de l'année 2023 :

- du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant total de 5 453 142,78 € en intégralité sur la section de fonctionnement ;
- du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant total de 4 347 798,88 € en intégralité sur la section d'investissement.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'affectation au budget principal de la Ville de l'année 2023 :

- du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant total de 5 453 142,78 € en intégralité sur la section de fonctionnement ;
- du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant total de 4 347 798,88 € en intégralité sur la section d'investissement.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

34-Instauration de la taxe de séjour

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

La Commune veut instituer une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire. Cette taxe est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux au réel pour toutes natures d'hébergements proposés à titre onéreux : hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, chambres d'hôtes, emplacement dans des aires de camping-cars, et cetera, pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la collectivité. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Il est égal au tarif applicable en fonction de la classe de l'hébergement multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée du séjour. La taxe est donc perçue par personne et par nuitée de séjour. La taxe est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre. 10 % de cette recette est reversée au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle de séjour destinée à promouvoir le développement touristique du Département. 15 % de cette recette est reversée à l'établissement public « Société du Grand Paris » depuis le 1^{er} janvier 2019 afin de participer au financement du Grand Paris Express. Dans ce cadre et conformément aux dispositions du CGCT, la taxe additionnelle sera recouvrée par la Commune pour le compte du Département. Les tarifs peuvent être revalorisés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac.

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément au CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer journalier est inférieur à 5€.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Il est proposé au Conseil municipal d'instaurer cette taxe et de fixer les tarifs de la taxe de séjour conformément au barème indiqué dans la note de synthèse.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

C'est juste pour dire que je me réjouis que le tourisme commence à prendre une place chez nous puisque ça fait longtemps que j'y crois. Et donc notamment avec l'année prochaine un petit événement aux alentours. Est-ce que vous aurez une vision spécifique ? Et qu'on ne soit pas qu'aujourd'hui un tourisme de consommation puisque la plupart des touristes qui viennent sur la zone, beaucoup c'est pour aller au QWARTZ.

M. PELAIN, Maire :

Alors une vision du nombre de Airbnb on ne l'a pas encore, je dis ça, je ne dis rien, mais certains le font et c'est aussi pour ça, avec l'arrivée des JO qu'il est important de mettre cette taxe de séjour. Les touristes ne viennent pas à Villeneuve-la-Garenne que pour le QWARTZ, ils viennent aussi lorsqu'il y a un gros événement au Stade de France. Et les JO vont aussi nous amener pas mal de monde, ce qui nous permettra de rayonner enfin et on vous donnera ces éléments lorsqu'on aura synthétisé tout ça.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

D'instaurer la taxe de séjour et de fixer les tarifs de la taxe de séjour conformément au barème indiqué dans la note de synthèse.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

35-actualisation des tarifs applicables de la taxe locale sur la publicité extérieure 2024

Rapporteur : Monsieur Mohamed AMAGHAR

La Commune peut, par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition, actualiser les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, la TLPE, frappant les supports publicitaires dans les limites de son territoire. La TLPE s'applique à tous supports publicitaires fixes, exploités, extérieurs, visibles d'une voie publique qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré enseignes. L'actualisation des tarifs applicables à la TLPE se fait dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, donc j'ai appris un mot, c'est l'avant-dernière année. Le taux de variation applicable à la TLPE en 2023 s'élève à + 6 % (source INSEE).

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'actualisation des tarifs applicables de la TLPE au regard du taux d'inflation.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'actualisation des tarifs applicables de la TLPE au regard du taux d'inflation.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

Nous allons passer sur la série des points SPL. Il y a d'abord la clôture du budget.

36-approbation de la clôture du budget de la régie du parking du centre-ville

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Par délibération en date du 16 février 2023, la Ville de Villeneuve-la-Garenne, dans sa volonté de développer sa politique des mobilités, a souhaité s'associer avec la Commune de Clichy-la-Garenne pour la création d'une société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie. Il convient donc, pour la Ville, de clôturer ce budget régie parking au 30 juin 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir au titre du budget annexe du parking de l'année 2023 :

- De décider la clôture du budget annexe de la régie du parking du centre-ville au 30 juin 2023 ;
- D'approuver le transfert des résultats du budget annexe vers le budget principal ;
- D'approuver l'intégration de l'actif du budget annexe « parkings » vers le budget principal ;
- Préciser que l'intégration des résultats au budget principal sera prise en compte lors de la prochaine décision modificative ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire ;
- Prendre acte que sa gestion sera transférée à la Société Publique Locale à partir du 1^{er} juillet 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? 2 absentions. Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

La clôture du budget annexe de la régie du parking du centre-ville au 30 juin 2023.

- **APPROUVE**

Le transfert des résultats du budget annexe vers le budget principal ;
L'intégration de l'actif du budget annexe « parkings » vers le budget principal.

- **PRECISE**

Que l'intégration des résultats au budget principal sera prise en compte lors de la prochaine décision modificative.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

- **PREND ACTE**

Que sa gestion sera transférée à la Société Publique Locale à partir du 1^{er} juillet 2023.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Abstentions : Union pour Villeneuve,**
,

M. PELAIN, Maire :

Les points suivants traitent de la SPL, ça va être un peu long, je serai donc obligé de sortir au moment où on arrivera au vote pour chaque délibération.

37-Principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale SEINE PARK

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Par délibération en date du 16 février 2023, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a souhaité s'associer avec la Commune de Clichy-la-Garenne pour la création d'une société publique locale (SPL) portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie. Pour rappel, la SPL aura pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire de ces derniers, de mettre en œuvre la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie sur le territoire de ses membres, dans le cadre des contrats de concession qui seront conclus sans procédure de publicité et de mise en concurrence, dès lors que les conditions nécessaires pour la reconnaissance d'une relation de « quasi-régie » sont bien réunies conformément aux articles L. 3211-3 et L. 3211-4 du code de la commande publique. En effet, lorsque les collectivités territoriales et leurs groupements entendent confier l'exploitation d'un service public à une société publique locale qui est en situation de prestataire « intégré », la délégation de service public relève du régime juridique applicable au contrat de quasi-régie. Dans le cadre de ce contrat de concession, la Ville reste propriétaire des installations et donne la possibilité à la SPL Seine Park d'assurer la gestion de service aux usagers.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la SPL Seine Park.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas sur ce point. Je donne donc la présidence à Mme BANSEDE.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Je mets donc au vote le principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale Seine Park. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Le principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la SPL Seine Park est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le principe de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale Seine Park.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Contre : Union pour Villeneuve,**

38- Attribution de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale SEINE PARK

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Par délibération en date du 16 février 2023, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a souhaité s'associer avec la commune de Clichy-la-Garenne pour la création d'une société publique locale (SPL) portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie et par la délibération qui vient d'être adoptée, a voté le principe de l'attribution de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale Seine Park.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de contrat de concession joint à la présente note ; autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte résultant de cette délibération.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je passe donc la présidence à Mme BANSEDE et je quitte la salle.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Donc je mets aux voix l'attribution de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la Société Publique Locale Seine Park. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie. L'attribution de la délégation de service public pour la gestion du stationnement à la SPL Seine Park est donc approuvée à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le projet de contrat de concession joint à la présente note.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte résultant de cette délibération.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Contre : Union pour Villeneuve,**

39- Approbation et fixation du montant Forfait Post Stationnement

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Le FPS (Forfait Post-Stationnement) correspond à une indemnisation de la collectivité en raison du non-paiement en temps utile de la redevance due au titre de l'occupation de la voirie. La base de calcul repose sur la durée maximale autorisée de stationnement. Ainsi, le forfait de post stationnement est défini comme la somme due pour la durée maximale de stationnement autorisé. Il doit être suffisamment dissuasif pour limiter le non-respect et incitatif pour la rotation des véhicules. En cas de défaut de paiement du stationnement, le FPS sera ainsi fixé à 39 € pour les deux zones (courte durée et longue durée). En cas de paiement insuffisant, le FPS de 39 € sera diminué, du montant du dernier ticket de stationnement réglé au sein de la plage horaire de stationnement valable au moment du contrôle.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la fixation du forfait de post-stationnement à 39 € pour les zones courte et longue durée ;
- Approuver la période d'application du forfait de post-stationnement quelles que soient les zones

Du lundi au samedi.

De 9h00 à 19h00.

Hors dimanche et jours fériés

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je passe donc la présidence à Mme BANSEDE et je quitte la salle.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Je mets donc au vote l'attribution et la fixation du montant Forfaitaire Post-Stationnement. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie. L'approbation et la fixation du montant Forfaitaire Post-Stationnement est donc adoptée à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

- la fixation du forfait de post-stationnement à 39 € pour les zones courte et longue durée ;
- la période d'application du forfait de post-stationnement quelles que soient les zones
Du lundi au samedi.
De 9h00 à 19h00.
Hors dimanche et jours fériés

**Pour : liste majoritaire Réussir Villeneuve,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Abstentions : Union pour Villeneuve,**

40- Approbation de la création de deux zones de stationnement et de la tarification

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Les Conseils municipaux des communes sont compétents pour fixer le montant du forfait de post-stationnement dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement. Dès lors, cette disposition permet aux communes de maîtriser tout le processus lié au stationnement sur son territoire et, plus largement, de définir une véritable politique de gestion de l'espace urbain pour une ville durable. En pratique, la Commune est dorénavant compétente pour l'organisation de la mobilité et l'institution d'une redevance de stationnement selon deux modalités :

- par anticipation, en fonction de la durée choisie par l'utilisateur : c'est le « paiement immédiat » ;
- a posteriori, sur une base forfaitaire, correspondant au tarif dû pour la durée maximale de stationnement : c'est le « forfait post-stationnement ».

Actuellement le stationnement sur voirie est réparti entre des zones de stationnement limité dite zones bleues et des zones de stationnement libre et gratuit. La Commune qui est confrontée quotidiennement à l'occupation à la journée de places de stationnement par des personnes de passage profitant de la gratuité pour prendre les transports en communs, pourrait, par cette disposition, amplifier ses actions de régulation tout en proposant aux résidents une tarification préférentielle.

De fait et dans la continuité de la délibération de ce jour approuvant le montant du Forfait Post Stationnement, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la création de deux zones de stationnement à durée limitée ;
- Sur l'institution d'une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol et parking de surface ;
- Sur le montant de la redevance de stationnement fixé comme indiqué dans la note de synthèse.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques sur ce point-là ? M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

Ça y est, on y est, on l'attendait depuis longtemps, on espère bien que ça va réduire les problématiques de stationnement sur la zone. Par contre, il y a 2 petites choses qui personnellement me chagrinent dans la tarification. Alors la première, c'est que je n'ai pas compris pourquoi il y avait une tarification spéciale, on en a parlé en commission, pour les personnels de la mairie et pourquoi pas pour les autres. Bon qu'il y ait un abonnement pour les entreprises qui travaillent sur la zone avec le tarif annuel actif non-résident, c'est tout à fait légitime. D'ailleurs, j'imagine que les profs, les enseignants vont bénéficier aussi de ce tarif-là. Mais pourquoi à ce moment-là, leurs collègues qui sont agents de la municipalité auraient la moitié seulement.

Et surtout, je ne comprends pas pourquoi ce ne serait pas pris en compte tout simplement par le service RH, c'est-à-dire que ça n'a pas besoin d'être dans le règlement, ça peut être pris en compte par les contrats qui sont faits avec les agents, enfin je ne m'y connais pas bien en contrat de droit public, mais voilà une première remarque. Et la deuxième, c'est que je suis un peu chagriné par le fait qu'on puisse, enfin du message qu'on envoie en faisant une limitation à 4 heures maximum. Je trouve que faire une limitation à 4 heures maximum, alors elle peut être relancée, ça je le comprends bien, et on peut rester plus longtemps sur la zone en payant mais pourquoi on n'aurait pas pu ajouter un tarif à la journée parce qu'il y a des gens qui viennent à la journée visiter des Villéno-garennois ou faire des activités, un concert, et cetera, se dire qu'ils vont devoir remettre au pot, je trouve que le message n'est pas très bon. Voilà.

M. PELAIN, Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Oui moi j'ai un seul problème, c'est sur les agents de la collectivité. Parce que la différence entre les actifs non-résidents et les agents de la collectivité, c'est qu'en tant qu'élus, collectivement on est employeur, c'est différent. Donc je pense que l'employeur que nous sommes devrait leur assurer un stationnement gratuit. Soit parce qu'il leur fournit une place de parking, ce que font beaucoup d'employeurs, soit en leur permettant de stationner dans la Ville gratuitement, parce que je ne comprends pas comment un agent de la Commune qui vient travailler donc pour nous, quelque part pour l'intérêt général, serait soumis à un abonnement, ne fut-il que de 150 € par an, je ne trouve ça pas bien, voilà donc je pense, alors qu'on ne parle pas de limiter l'utilisation de la voiture, et cetera, et cetera, il y a des agents de cette Commune qui n'ont pas, comme beaucoup de salariés, le choix que d'utiliser leur voiture. Donc je pense que ce serait à la collectivité de prendre en charge ça, soit en créant des places de parking spécifiques, soit en faisant la gratuité.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres remarques ? Sur M. MASSOU votre intervention sur les agents. Alors effectivement, bon 12 € par mois c'est 50 centimes par jour et c'est un sujet qu'on aborde actuellement avec les syndicats, pour d'une part, quantifier le nombre d'agents qui viennent en voiture, quantifier le nombre d'agents qui ont déjà la possibilité de stationner parce que si vous allez au service technique par exemple, les agents des services techniques ont leur propre parking ou se garent sous le pont, mais ça, ça ne va pas durer très longtemps, mon collègue s'en occupe de ce pont-là bientôt, et puis d'autres se garent boulevard Gallieni, et cetera. Donc on est en train de quantifier, ce qui n'est pas si simple en fin de compte, de quantifier le nombre d'agents qui viennent en voiture. Et ensuite, cette question, on l'a mise en groupe de travail avec nos 2 syndicats.

Sur les 4 heures maximum l'idée, c'est vraiment qu'il y ait de la rotation donc il faut qu'il y ait de la rotation et en surface, et donc c'est pour ça qu'on se limite à ces 4 heures là. Par contre, vous aurez la possibilité de vous garer toute la journée, voire plus, sur les parkings en ouvrage, c'est-à-dire en sous-sol du centre-ville actuel qui va s'agrandir, du parking du marché, 150 places, et du futur parking du Stade Gaston Bouillant sur lequel on travaille actuellement. Donc il y aura les 2 possibilités, si vous voulez rester plus longtemps que 4 heures, aller en sous-sol sachant que vous avez vu les horaires, à partir de 19 heures, en surface ce n'est plus payant et le dimanche et les jours fériés non plus. Donc c'est pour ça, qu'il y ait ces 2 possibilités, mais l'idée c'est vraiment d'arriver à ce qu'il y ait du turnover. Et ensuite sur les différents, les tarifs spéciaux comme vous les appelez, bon là on vient d'en débattre, ensuite il y a un tarif qui est quand même très raisonnable pour les personnes travaillant à Villeneuve-la-Garenne, non pas à la mairie, mais dans d'autres sociétés privées. Aujourd'hui beaucoup ont pris l'abonnement au parking de centre-ville qui est de 50 € en journée, c'est 80 € pour ceux qui l'ont jour et nuit et 50 € pour les gens qui travaillent, là on est quand même bien en dessous. Et puis on apprendra en avançant et donc on fera un point dès le premier semestre de cette délibération-là.

Je vais donc passer la présidence à Mme BANSEDE.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Donc pour l'approbation de la création de deux zones de stationnement et de tarification, je mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? La création de deux zones de stationnement et leur tarification est donc votée à la majorité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**
- La création de deux zones de stationnement à durée limitée ;
- L'institution d'une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol et parking de surface ;
- Le montant de la redevance de stationnement fixé comme indiqué dans la note de synthèse.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Union pour Villeneuve,
Abstentions : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,**

41-Approbation de la convention de mandat pour la collecte, l'encaissement et le reversement auprès du compte public des redevances de stationnement

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Le développement du stationnement payant sur la Commune de Villeneuve-la-Garenne implique la collecte et l'encaissement d'une redevance. Dans le cadre d'une gestion directe, il est prévu la mise en place d'une régie. Or, dans le cas de Villeneuve-La-Garenne, la gestion du stationnement se fera par le biais d'une concession auprès de la Société Publique Locale Seine Park. A ce titre, la Ville souhaite mettre en place une convention de mandat avec la Société Publique Locale Seine Park :

- Afin d'assurer la collecte et l'encaissement des redevances du stationnement des véhicules sur voirie ;
- Afin de percevoir le reversement du produit des Forfaits Post Stationnement (FPS) dans le cadre d'une convention « cycle complet » conclue entre la Société Publique Locale Seine Park et l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions). En effet, les FPS sont directement payés à l'ANTAI et inclus dans la présente convention.

Etant entendu que le mandataire tiendra une comptabilité séparée retraçant l'intégralité des produits, des charges constatées et des mouvements de caisse opérés au titre du mandat

Il est également précisé, que la convention de mandat ci-jointe sera conclue après avis conforme du comptable public.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Mme BANSEDE, c'est à vous.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Donc je soumets à vos votes l'approbation de la convention de mandat pour la collecte, l'encaissement et le reversement auprès du compte public des redevances de stationnement. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? C'est donc voté à l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'approbation de la convention de mandat pour la collecte, l'encaissement et le reversement auprès du compte public des redevances de stationnement.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve,**

42- Approbation de l'acquisition des horodateurs vendus par la ville de Clichy-la-Garenne

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Afin de valoriser son environnement urbain, la Ville de Villeneuve-la-Garenne souhaite optimiser la gestion de son stationnement. Pour permettre cette gestion, la Ville de Villeneuve-la-Garenne doit pouvoir s'équiper de matériels spécifiques favorisant le contrôle et la redevance du stationnement. En effet, contrairement à la Ville de Clichy-la-Garenne, la Commune de Villeneuve-La-Garenne ne dispose pas d'horodateur sur son territoire. Les moyens de paiement ayant évolué, notamment grâce à la dématérialisation, la Ville de Clichy-la-Garenne souhaite diminuer le nombre d'horodateurs sur son territoire et propose de les revendre à la Commune de Villeneuve-la-Garenne. Le Maire de la Commune de Clichy-la-Garenne a proposé par courrier postal en date du 24 mai 2023, la vente de 100 horodateurs à la Commune de Villeneuve-la-Garenne. Les biens proposés seront démontés et remis à neufs par le prestataire. Il est à noter que seule la coque a besoin d'être remise à neuf car le logiciel est récent et dispose de toutes les dernières fonctionnalités et mises à jour. Pour rappel, le montant d'un horodateur neuf posé est d'environ 8 500 €. La Ville de Clichy-la-Garenne nous propose l'acquisition des horodateurs pour un montant de 1 500 € l'unité auquel s'ajoutent le relooking, le descellement et la pose soit un montant total de 3 000 € l'unité. En achetant les horodateurs à la Ville de Clichy-la-Garenne, la Commune de Villeneuve-la-Garenne fait une économie substantielle estimée à 400 000 € au total.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe de l'acquisition des biens susmentionnés, pour un montant total de 300 000 € ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition précitée.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Nous avons eu l'occasion d'exprimer notre position concernant la SPL en disant que vous n'êtes pas parti ni d'un diagnostic, ni d'une concertation, ni quoi que ce soit, vous avez répondu à un appel d'offres, enfin un appel téléphonique plutôt, et pour lequel en fait vous avez accepté la sollicitation de Clichy-la-Garenne pour créer cette SPL. Et les choses se clarifient. Finalement, si tout ça, c'était pour acheter des horodateurs à Clichy-la-Garenne, waouh, c'est vrai. On tente d'être constructif, mais à partir du moment où on voit ces aspects-là, on se dit, on ne peut qu'être critique par rapport à votre politique Monsieur le Maire.

M. PELAIN, Maire :

Excusez-moi, je n'ai pas compris que vous aviez terminé. D'autres remarques constructives ? Merci M. PELEAU.

M. PELEAU :

Non moi c'est juste concernant le, alors l'acquisition, tant mieux, on fait une économie, en espérant que ça fonctionnera bien. Juste pour le côté pratique, l'installation est prévue pour quand, parce qu'on le sait, nos concitoyens sont encore un peu submergés, ça va l'être encore plus sur les travaux et les encombrements, les choses comme ça que ça peut provoquer, et je voulais savoir, d'une part, à partir de quand ils étaient implantés, où et puis surtout combien de temps ça met pour être disposés, parce que je pense que ça, ça risque de nuire encore un petit peu au calme de notre Ville. Merci.

M. PELAIN, Maire :

M. BENTAJ, il faut acheter des horodateurs, autrement ça ne fonctionne pas. Je vous donne la parole M. MASSOU, excusez-moi je n'avais pas vu que vous leviez la main. Je réponds et puis je vous redonne la parole. Donc encore une fois, soyez constructifs, vous pouvez ne pas être d'accord, mais arrêtez d'être ridicule sur ce type de délibération.

M. BENTAJ :

Je ne vous permets pas Monsieur le Maire de dire que je suis ridicule.

M. PELAIN, Maire :

Ensuite M. PELEAU. On ne vous entend pas. L'installation des horodateurs se fera à partir du mois d'octobre. Et donc on aura 4 ou 5 mois pour installer les horodateurs, pour faire le marquage au sol et pour faire en sorte sur cette période-là que les Villénogarennois puissent s'enregistrer pour pouvoir bénéficier du tarif résident, je le rappelle qui est de 1 € par mois, pas 1€ par jour, c'est différent, donc symbolique 1 € par mois. Et donc, là il va falloir quand même une période pour que l'ensemble des Villénogarennois voulant bénéficier de cet enregistrement puisse le faire. Il y aura évidemment une communication organisée par la Ville et la SPL, assez lourde, pour que tout le monde ait l'information. Et l'idée, c'est de passer au 1^{er} janvier au stationnement payant avec évidemment une période d'adaptation sur le premier trimestre, voire plus. M. MASSOU, excusez-moi je n'avais pas vu que vous aviez levé la main.

M. MASSOU :

Alors je ne suis pas un spécialiste des outils de stationnement, mais comme j'en utilise quand même de temps en temps, ça fait un bout de temps que je n'ai pas utilisé d'horodateur personnellement, y compris à Clichy-la-Garenne. Clichy-la-Garenne, dans la zone de Beaujon par exemple, quand vous y allez, c'est vous rentrez le numéro de la voiture et vous payez avec votre téléphone.

M. PELAIN, Maire :

Attendez excusez-moi M. BENTAJ, vous pouvez laisser finir votre collègue s'il vous plaît, merci.

M. MASSOU :

Donc je me demande si l'ensemble des études ont été menées jusqu'au bout pour être en phase avec les outils d'aujourd'hui permettant de payer son stationnement autrement qu'avec des horodateurs qui défigurent les lieux de stationnement, qui demandent une installation quand même assez lourde et pour qui la Ville de Clichy-la-Garenne aurait pu faire des tarifs plus bas, c'est quand même entre collectivités. Mais c'est surtout la question de pourquoi pas d'autres techniques que l'horodateur qui me paraît un peu un outil dépassé.

M. PELAIN, Maire :

Ce n'est pas incompatible, l'horodateur est obligatoire, il faut quand même pouvoir payer son stationnement. Vous pouvez le payer soit de manière dématérialisée, vous avez la possibilité avec plusieurs applications de le payer en ayant déjà enregistré votre véhicule, ce que l'on fait maintenant de manière régulière. D'ailleurs, sur notre organisation il y aura plusieurs applications possibles. Et ensuite, il faut pouvoir quand même le payer avec le moyen de paiement qui est la carte bleue, donc il n'y aura pas de possibilité de payer avec des pièces, mais vous pourrez payer soit en faisant votre code de carte bleue, soit avec le sans contact. Ensuite, pour ce qui est des tarifs pour les résidents, vous aurez 2 possibilités, la possibilité, je suis en train de vous répondre, merci, la possibilité de payer de manière dématérialisée et un espace d'informations ouvert à Jean Moulin à côté du pressing à partir du mois de septembre ou d'octobre pour pouvoir renseigner toutes les personnes qui en auraient besoin. Les horodateurs sont en bon état et ce sont des horodateurs qui ne sont pas vieillot, qui fonctionnent très bien, c'est pour ça qu'on les a achetés et heureusement qu'on avait ce partenariat avec la Ville de Clichy-la-Garenne, autrement on les aurait achetés 8 000 € et pas 3 000 €.

D'autres remarques ? Je passe donc la main à Madame BANSEDE.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Donc pour l'approbation de l'acquisition des horodateurs vendus par la Ville de Clichy-la-Garenne, y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie, donc c'est à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le principe de l'acquisition des biens susmentionnés, pour un montant total de 300 000 €.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition précitée.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Mme NIELBIEN,
Abstention M. MASSOU,
Contre : Union pour Villeneuve,**

43- Approbation de la fixation des indemnités de fonction aux administrateurs de la Société Publique Locale SEINE PARK

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Les Villes de Villeneuve-la-Garenne et Clichy-la-Garenne ont décidé de s'associer dans le cadre de la création d'une société publique locale portant sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie. Dans ce cadre, il est prévu que la SPL soit administrée par un Conseil d'Administration composé de représentants des actionnaires désignés. Lors du Conseil municipal du 16 février 2023, deux membres du Conseil municipal ont été désignés pour siéger au sein de du Conseil d'Administration de cette SPL. Les membres du Conseil d'Administration peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'Assemblée qui les a désignés. Cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus, ainsi que la nature des fonctions qui les justifie. En rémunération de leur activité au Conseil d'Administration, les administrateurs peuvent percevoir une somme fixe annuelle conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du code de commerce. L'Assemblée générale ordinaire de la SPL du 6 juin 2023 a fixé une somme revenant globalement au Conseil d'administration dans son ensemble à hauteur de 40 000 € brut par an. Le Conseil d'administration de la SPL du 6 juin 2023 a proposé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-33 du code de commerce, de répartir la somme allouée par l'Assemblée générale aux différents administrateurs comme suit :

- 15 000 € brut annuel maximum pour l'administrateur qui assure également les fonctions de président du Conseil d'administration, M. Patrice PINARD, Maire-adjoint de Clichy-la-Garenne.
- 10 000 € brut annuel maximum pour l'administrateur qui assure également les fonctions de vice-président du Conseil d'administration notamment M. Frédéric RARCHAERT,
- 5 000 € brut annuel maximum pour les autres administrateurs à savoir MM. Stéphane COCHEPAIN et Alain-François XAVIER et Mme Marie Ange BADIN

Il a également été décidé lors de la première réunion des administrateurs de mettre en place des réunions périodiques et régulières, mais également de réunir le Conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En effet, cette décision implique une charge de travail supplémentaire pour les administrateurs.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le montant maximum des rémunérations des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la SPL.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU et M. BENTAJ. M. MASSOU allez-y.

M. MASSOU :

Je suis vraiment surpris, vraiment surpris parce qu'il y a un paquet de Conseils d'administration dans ce Pays auxquels les élus participent et où ils n'ont aucune indemnité, ça fait partie de leur boulot d'élus, ils ont des indemnités en tant qu'élus, là on est, je ne comprends pas, je ne comprends pas, dans le climat actuel du rapport des populations aux élus, s'attribuer 15 000 € par an qui est pour certains la seule ressource qu'ils ont, là c'est en plus du reste. Mais même les 5 000 €, les 10 000 €, moi je suis opposé à ce type de décision qui conduit à l'idée qu'on est élu parce qu'il y a du fric à l'arrivée.

M. PELAIN, Maire :

Merci. M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Moi c'est dans la même lignée, c'est, permettez-moi de le dire, c'est un petit peu scandaleux en fait. A croire que vous avez créé ça pour se partager du fric en fait, c'est honteux.

M. PELAIN, Maire :

Bien sûr M. BENTAJ. Quand vous étiez Maire-adjoint, vous aviez une indemnité, vous ne l'avez jamais contestée. Ensuite, je ne vous ai pas coupé la parole, ensuite une indemnité j'explique à quoi elle sert une indemnité, quelle qu'elle soit pour un élu municipal, régional, départemental ou membre d'un syndicat ou membre d'une autre institution, puisque très nombreux sont les élus qui touchent une indemnité. Ça s'appelle une indemnité, car lorsque vous êtes obligé de prendre une disponibilité professionnelle pour pouvoir vous rendre à cette SPL ici et y travailler, eh bien votre employeur le retient sur votre salaire, c'est ça à quoi sert une indemnité. Et donc il faut, vous aussi par votre discours, arrêter d'essayer, non, non, je ne vous donne pas la parole M. MASSOU, vous l'avez prise, essayer d'arrêter de monter les élus contre la population, c'est ça qui est scandaleux. Là simplement on fait ce que font, déjà ce sont des jetons de présence, et ensuite on fait ce que font la plupart des syndicats et la plupart des élus touchent ces indemnités, je pense que vous en touchiez aussi lorsque vous pouviez siéger dans d'autres instances, assemblées. Et franchement, dire ça là, c'est vraiment une honte parce que ces indemnités, je le répète, lorsque, et on le vit tous ici, lorsqu'on ne peut pas, on est obligé de se libérer de son activité professionnelle pour assurer l'activité d'élu, l'employeur retient sur le salaire le temps que l'on passe en mairie ou ailleurs, tout simplement. Ensuite, ce que je tiens à préciser quand même pour éviter tout malentendu aussi, c'est que les maires de Clichy-la-Garenne et de Villeneuve-la-Garenne, donc moi-même, on ne touche pas d'indemnité, on a refusé d'en toucher. Mais mes collègues qui travaillent depuis des mois sur ce projet-là qui est un projet fondateur et qui délaissent leur carrière professionnelle, et ça arrive beaucoup ici, parce qu'on passe beaucoup de temps, et lorsque c'est prélevé sur leur salaire, c'est normal qu'il y ait une indemnité. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?
M. PELEAU.

M. PELEAU :

Moi je veux juste ajouter en complément qu'en tant qu'élus d'opposition, nous participons également à beaucoup de commissions, nous donnons beaucoup de temps et c'est volontaire à notre Ville sans pour autant être indemnisés. Merci.

M. PELAIN, Maire :

M. PELEAU, je vous ferai le calcul du temps que vous passez en mairie et du temps qu'on y passe nous et vous verrez. Je laisse la parole et la présidence à Mme BANSEDE.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Donc je mets au vote l'approbation de la fixation des indemnités de fonction aux administrateurs de la Société Publique Locale Seine Park. Y-a-t-il des votes contre ? Combien. Mme Eve NIELBIEN contre ? Il faut lever la main alors d'accord. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie, donc cette fixation des indemnités est adoptée à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le montant maximum des rémunérations des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la SPL.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Contre : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire, Union pour
Villeneuve,**

44-Garantie de l'emprunt souscrit par la Société Publique Locale (SPL) SEINE PARK pour l'exécution de ses obligations au titre de la concession de service public à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la SPL SEINE PARK et ayant pour objet la gestion du service de stationnement en voirie et en ouvrage de la Ville

Rapporteur : Madame Carine BANSEDE

Dans le cadre de la mise en place du stationnement payant sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne dont la gestion a été confiée à la Société Publique Locale Seine Park, le Conseil municipal de la Ville doit au préalable se porter caution solidaire avec renonciation au bénéfice de discussions et de divisions, au sens des dispositions des articles 2288 et suivants du Code civil et conformément aux articles L. 2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, à hauteur de 50 % de l'emprunt à souscrire au plus tard le 30 juin 2023 par la SPL Seine Park auprès de la banque Arkéa pour un montant en principal de 2 millions d'euros. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la concession de stationnement à la SPL par la Commune permettant le financement de certains investissements tels que l'acquisition d'un véhicule, de matériels informatiques nécessaires à l'exploitation. Ce prêt sera consenti sur une durée d'amortissement de dix années, assorti d'une période de mobilisation au taux variable TI3M+0,90 flooré à zéro qui ne saurait excéder 24 mois au taux fixe de 4,39 % (périodicité trimestrielle et amortissement linéaire) en période d'amortissement. Le cautionnement de la Ville est accordé pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement. L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le cas échéant le Maire à signer tout document ayant pour objet de confirmer cette caution et d'accorder la garantie de l'emprunt.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en pas. Je passe donc la main à Mme BANSEDE.

M. Mohamed AMAGHAR est invité à sortir également.

Mme BANSEDE :

Donc je mets aux voix la garantie de l'emprunt souscrit par la SPL Seine Park pour l'exécution de ses obligations au titre de la concession de service public à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la SPL Seine Park, ayant pour objet la gestion du service de stationnement en voirie et en ouvrage de la Ville. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des votes abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie.

- **AUTORISE**

Le Maire à signer tout document ayant pour objet de confirmer cette caution et d'accorder la garantie de l'emprunt.

**Pour : liste majoritaire,
Libres & Citoyens,
Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire,
Contre : Union pour Villeneuve,**

Communication : point d'étape de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme communal

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

Document global de perspective et d'aménagement, le PLU de Villeneuve-la-Garenne a été validé par une délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2015. Une première procédure de modification a été entreprise et validée le 5 février 2020. Le 21 décembre 2021, l'EPT lançait la deuxième procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-la-Garenne. En effet, depuis la Loi NOTRe de 2015, ce sont les intercommunalités (l'EPT Boucle de Nord de Seine pour Villeneuve-la-Garenne) qui ont la compétence en matière de documents d'urbanisme et de prospective. Principalement, les sujets sont de l'aménagement du secteur Gallieni nord, situé entre l'opération de renouvellement urbain du centre-ville et le projet de renouvellement urbain de Gallieni sud, avec la volonté de préserver les qualités paysagères et patrimoniales de ce secteur; les projets d'aménagements du secteur Bongarde, ce qui nécessite l'évolution des règles du PLU relatives notamment à la destination et aux gabarits, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, ainsi que la suppression de certains emplacements réservés. La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a indiqué qu'une évaluation environnementale était nécessaire, et celle-ci a donc été réalisée. Le lancement fut validé par une délibération de l'EPT en date du 22 septembre 2022. Cette évaluation environnementale fut rendue en novembre 2022. En janvier 2022, les personnes publiques associées ont été sollicitées, par exemple VNF ou RATP, et aucun avis défavorable ne fut reçu. Enfin, la population a été associée tout au long du processus, notamment par le biais du dossier de concertation publique. Une délibération tirant le bilan de la concertation a ainsi pu être prise le 2 février 2023 par l'EPT BNS. Enfin, un commissaire enquêteur a été désigné par le tribunal administratif, permettant de lancer l'enquête publique. Suite à l'affichage et à la publicité réglementaire, l'enquête publique pourra commencer le 19 juin prochain, et se terminera le 21 juillet. Par la suite, le commissaire enquêteur rendra son rapport, selon le principe du bilan coût/avantages, attendu pour la mi-août. Pour finir, la procédure de modification n°2 du PLU de Villeneuve-la-Garenne se clôturera par une délibération au Conseil territorial de l'EPT Boucle Nord de Seine en septembre 2023, qui sera visée par la Préfecture des Hauts-de-Seine avant son entrée en application fin octobre 2023.

Communication : décharge de fonction DGS

Rapporteur : Monsieur Pascal PELAIN

Je souhaite vous informer que je mets donc un terme au détachement de M. Jean-Gabriel LIEBERHERR sur le poste de DGS. Un avis de vacance de poste sera publié dès demain.

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL,

Prend acte :

De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h38.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Le Secrétaire
Fatma SERIR

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

Délais et voies de recours :

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux
dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*